

BULÉOM

Bulletin des Communes

N°24 - Vendredi 21 juin 2024

Editeur **messeiller**
Lakeside Printhouse



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier



GERANCE - FIDUCIAIRE
CARRE-NOIR Sàrl

Gérance:

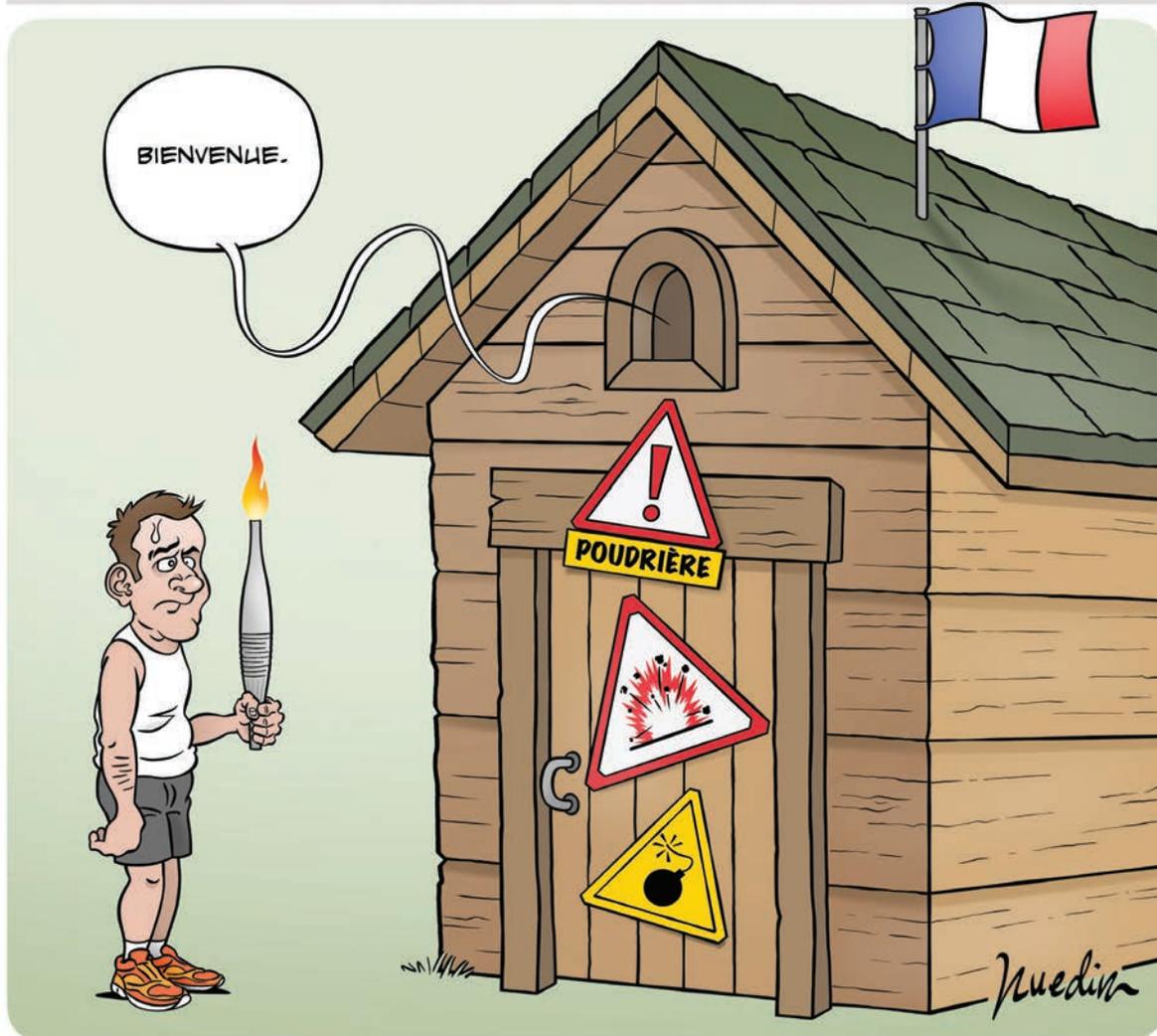
On loue - On gère - On vend

Fiduciaire:

Déclaration d'impôt - Comptabilité
Gestion d'entreprise

www.carre-noir.ch - 032 757 66 00

En pleine tourmente politique La France s'apprête à accueillir les JO...



EMERY Écoute
Respect
Disponibilité
Pompes Funèbres

*Notre écoute pour
comprendre les attentes*

Prévoyance - Formalités - Transports

HAUTERIVE 24/24 032 754 18 00

SE LIBÉRER DE SES BLOCAGES
POUR AVANCER DANS LA VIE

kinesab

KINESIOLOGIE
agrée ASCA, RME et Visana

Ch. des Plantes 32 • 2520 La Neuveville
078 898 80 28 • www.kinesab.ch



Soins d'Auréli

Découvrez le
gommage corps à la
figue



MASSAGE - ESTHETIQUE - ONGLERIE

Auréli se déplace chez vous sur tout le canton

076 239 82 26

Votre éco-construteur

- // Entreprise générale/Entreprise totale
- // Rénovations et assainissements
- // Béton armé et maçonnerie
- // Ouvrages d'art en béton armé
- // Génie civil
- // Terrassements et travaux spéciaux
- // Revêtements bitumineux
- // Travaux hydrauliques
- // Renaturation et protection contre les crues/Génie hydraulique
- // Valorisation des matériaux
- // Déconstruction et désamiantage
- // Peinture et plâtrerie



m **arti** arc jura



www.martiarcjura.ch



AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du **21 juin au 22 juillet 2024**

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n°: 118860

Parcelle(s), coordonnées: 2328 – Cornaux: 2567537/1209129

Situation: Route des Provins 36

Description de l'ouvrage: Remplacement de la couverture et installation de panneaux solaires photovoltaïques

Requérant(s): Ballif Sàrl – route des Provins 36 – 2087 Cornaux

Demande de permis de construire: minime importance

Affectation de la zone: Zone artisanale et commerciale 1/Compétence communale/

Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Pose de perches gabarits: Non

Conformément à l'article 34, al. 1, de la loi sur les constructions, du 25 mars 1996, nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le service de l'aménagement du territoire, du dossier ci-dessus.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Ils peuvent également être consultés auprès du service susmentionné.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.

Cornaux, le 21 juin 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du **21 juin au 22 juillet 2024**

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n°: 118574

Parcelle(s), coordonnées: 3077 – Cornaux: 1209178/2569061

Situation: A Bugeon

Description de l'ouvrage: Couvert pour installations techniques

Requérant(s): Vitogaz Switzerland AG, A Bugeon, 2087 Cornaux

Demande de permis de construire: minime importance

Affectation de la zone: Zone industrielle/Compétence communale/Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Pose de perches gabarits: Oui

Conformément à l'article 34, al. 1, de la loi sur les constructions, du 25 mars 1996, nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le service de l'aménagement du territoire, du dossier ci-dessus.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Ils peuvent également être consultés auprès du service susmentionné.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.

Cornaux, le 21 juin 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

IMPRESSUM

Tirage: 10'800 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Annalisa Galasso, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: Céline Smith Latscha, redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement: 95 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.bulcom.ch - www.messeiller.ch

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du **21 juin au 22 juillet 2024**

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n°: 118736

Parcelle(s), coordonnées: 3057 – Cornaux: 1209793/2568034

Situation: Rue du Vignoble 3

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une tabatière existante par 2 velux sur la toiture Nord

Requérant(s): Naef Immobilier Neuchâtel SA, Terreaux 9, 2000 Neuchâtel

Propriétaire: M^{me} Henriette Hélène Wermeille

Demande de permis de construire: minime importance

Affectation de la zone: ZSBP Zone du site bâti protégé/Compétence communale/Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Pose de perches gabarits: Non

Conformément à l'article 34, al. 1, de la loi sur les constructions, du 25 mars 1996, nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le service de l'aménagement du territoire, du dossier ci-dessus.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Ils peuvent également être consultés auprès du service susmentionné.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.

Cornaux, le 21 juin 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



LA STRUCTURE PARASCOLAIRE COMMUNALE « RAYON DE SOLEIL » À CORNAUX RECHERCHE

un/e ASE à 26% annualisé, (env. 30% en présentiel)

Votre mission:

- Accueillir les enfants en faisant preuve de disponibilité et d'écoute, les accompagner dans leur apprentissage et leur autonomie.
- Assurer un encadrement de qualité, en garantissant le bien-être et la sécurité des enfants, ainsi qu'en établissant une relation de partenariat avec les familles.
- Contribuer à un climat de travail constructif avec vos collègues.
- Organiser et mener, en collaboration avec l'équipe, des activités variées et adaptées, et participer aux colloques.

Votre profil:

- Titulaire d'un diplôme d'ASE.
- Avoir quelques années d'expérience.
- Capacité d'adaptation et sens des responsabilités.
- Aptitude à travailler en équipe avec un esprit constructif.
- Etre flexible.
- Connaissance de l'allemand, un plus.

Nous vous offrons:

- Congé le mardi et le vendredi toute la journée ainsi que durant toutes les vacances scolaires.
- Une rémunération et des prestations sociales selon le statut de la fonction publique.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Votre dossier de candidature est à adresser par mail à: commune.cornaux@ne.ch.

Délai de postulation: 30 juin 2024

CONSEIL COMMUNAL

AVIS OFFICIELS des communes

ENGES



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Chers parents,
Tous les enfants engeois effectuant leur scolarité obligatoire au sein de l'éorén et au bénéfice d'un abonnement «Onde verte» (à partir d'Enges et pour 2 zones) ont droit au remboursement de leur abonnement.

Nous remercions les parents qui souhaitent obtenir ce remboursement, de nous transmettre par mail à commune.enges@ne.ch la quittance de paiement de l'abonnement ainsi que les coordonnées bancaires où le virement pourra être effectué **d'ici le 30 juin 2024**. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout en restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Chers parents, nos salutations distinguées.

Administration communale

CHÂTELLENIE DE THIELLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHÂTELLENIE DE THIELLE

Communes d'Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier, Enges (Gals, Gampe-len, Ins et Müntschemier)

Séance du conseil intercommunal du 12 juin 2024:

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 133 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés au bureau communal de chaque commune membre du syndicat.

Intitulé des arrêtés:

1. Modification du règlement général du Syndicat de la Châtellenie de Thielle.

Echéance du délai référendaire: Lundi 12 août 2024.

ENGES - HAUTERIVE - LA TÈNE - SAINT-BLAISE



PROCHAIN PASSEPORT VACANCES INTERCOMMUNAL D'AUTOMNE: RÉSERVEZ LES DATES

Suite au succès rencontré les années précédentes, les communes d'Enges, La Tène, St-Blaise et Hauterive rééditent leur passeport vacances d'automne destiné aux **enfants de 8 – 12 ans**. Il aura lieu cette année **du 14 au 17 oct. 2024**. Les activités se dérouleront dans 3 des 4 communes, avec une prise en charge des enfants de 8h à 16h environ. Les activités sont proposées par des sociétés et des prestataires locaux à un tarif adapté aux familles. Le programme, en cours de finalisation, est à nouveau très varié. On peut citer notamment:

- Balade à la découverte des animaux 🐸 et des plantes de nos villages 🌸
- Visite et atelier au Théâtre du Passage à Neuchâtel 🎭
- Activités ludiques et sportives (ping-pong, basket 🏀, foot, jeux aquatiques)
- Yoga 🧘
- Atelier avec des radioamateurs 📻
- Atelier de peinture 🎨

Et quelques surprises!

Les préinscriptions sont d'ores et déjà possibles auprès de l'administration communale d'Hauterive (hauterive@ne.ch ou 032 756 97 46). Un programme plus détaillé suivra à la rentrée.

En attendant, bel été!

SAINT-BLAISE



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ADMINISTRATION

Nous vous informons que l'Administration communale sera fermée le **vendredi 21 juin 2024** toute la journée. Ceci est également valable pour les services intercommunaux:

- Agence AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs
- Guichet ACCORD de l'Entre-deux-Lacs
- Service Social Régional de l'Entre-deux-Lacs

Nous vous remercions pour votre compréhension.

SAINT-BLAISE



CONSEIL GENERAL - LÉGISLATURE 2021-2024 - 19^e SÉANCE

CONVOCAION

Séance ordinaire du jeudi 27 juin 2024 à 19h

Auditoire de Vigner

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
3. Demande de crédit d'engagement de CHF 86'500.00 pour l'assainissement d'armoires de distribution basse tension; rapport à l'appui
4. Demande de crédit d'engagement de 145'000 francs pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage du Ruau; rapport à l'appui
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 154'000.00 pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours Brel – rue de Neuchâtel et avenue de la Gare – rue de Neuchâtel (RC5); rapport à l'appui
6. Demande de crédit d'engagement de 303'500 francs pour le financement des mesures d'assainissement, de sécurisation et d'optimisation de l'éclairage public communal; rapport à l'appui
7. Demande de crédit d'engagement de 310'000 francs pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner; rapport à l'appui
8. Comptes et gestion de l'exercice 2023; rapport à l'appui
9. Fusion: point de situation
10. Communications du Conseil communal
11. Motions et propositions
12. Interpellations et questions

Vous trouverez les documents et rapports relatifs à cette séance sur notre site Interne: <https://www.saint-blaise.ch/politique/conseil-general/rapports-et-proces-verbaux/2024>

Les séances sont publiques: venez nombreuses et nombreux participer à la vie politique de votre commune.



Conseil général 2024
Saint-Blaise

Les élèves de 8H ainsi que leurs parents et le CESC
vous proposent

Western Party

28.06.24
La Gouvernière
De 18 h à 24h

Restoration
Bar à sirop et sangria

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 07.06.24 au 08.07.24

Publication FAO n° 23

Dossier SATAC n° 118828

Parcelle(s) et coordonnées: 3508 - Marin - Epagnier; 1206430/2567661

Situation: Sur le Crêt; Rue Paul-Vouga 137

Description de l'ouvrage: Clôturer le jardin.

Requérant(s): GÃ¼lay Bayazedi, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Gulay Bayazedi, Rue Paul-Vouga 137, 2074 Marin-Epagnier

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt /

Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur le

Crêt 2 / Entrée en vigueur le 27.01.1999; Zone à bâtir: Zone d'habitation

densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

TAILLE DES ARBRES ET HAIES

Avis aux propriétaires

Les arbres et les haies plantés en bordure de la voie publique doivent être taillés par les propriétaires de façon à ne pas gêner la circulation, l'éclairage public ou limiter la visibilité.

Les talus sur domaine privé, proches de la voie publique doivent être tondus par les propriétaires (figure 1).

Il est interdit de laisser des branches avancer:

- au-dessus d'un trottoir ou d'un passage pour piétons à une hauteur inférieure à 2m40 (figure 2)
- au-dessus de la route à une hauteur inférieure à 4m50 (figure 3)

Si ces dispositions ne sont pas observées d'ici le **30 juin 2024**, la sécurité communale sera en droit de faire couper les branches ou les plantes gênantes par un paysagiste, aux frais des propriétaires (art. 40 du règlement de police).

Figure 1 :

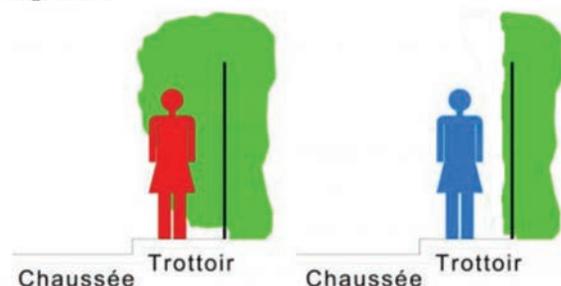


Figure 2 :

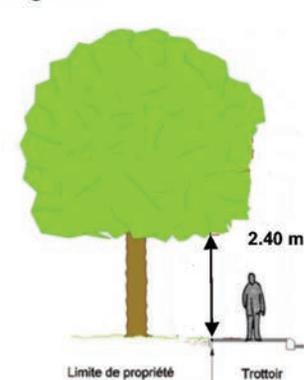
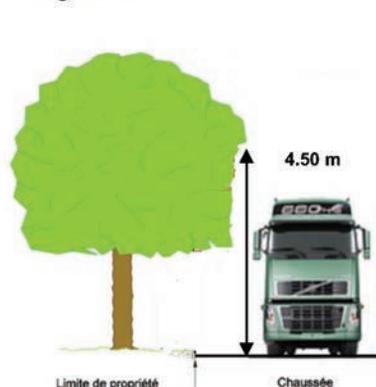


Figure 3 :



LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 21.06.24 au 22.07.24

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n° 118666

Parcelle(s) et coordonnées: DP1 - Thielle - Wavre; 1203559/2569502

Situation:

Description de l'ouvrage: Retrait d'une plateforme de 8m x 8m destinée à la reproduction de laridés

Requérant(s): Christophe Sahli Société Nos Oiseaux, 1400 Cheseaux-Noréaz

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Lac de Neuchâtel

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24 LAT, Dérogation à l'arrêté sur les réserves naturelles; Art. 8 LPêche; Art. 19 LEaux; Espace réservée aux eaux

Particularités: Réserve naturelle de la faune et de la flore: Réserve du Bas-Lac / entrée en vigueur le 21.12.1976; Biotope; Périmètre de site marécageux; Paysages et monuments naturels IFP; Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 21.06.24 au 22.07.24

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n° 117409

Parcelle(s) et coordonnées: 4012,4274 - Marin - Epagnier; 1206973/2567327

Situation: Les Bourguignonnes; Rue des Perveuils 2A

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement d'un restaurant

Requérant(s): Thomas Mosimann et Mona Guy McDonald's Suisse Development Sàrl, 1023 Crissier

Auteur(s) des plans: Patrick Oliva OS-architectes sàrl, Avenue des Champs-Montants 14b, 2074 Marin-Epagnier

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Plan spécial Migros Marin-Centre / Entrée en vigueur le 14.03.2007

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS À LA POPULATION - RENARDS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Depuis plusieurs années, de plus en plus de renards vivent au cœur des zones habitées. Il est impératif d'éviter de les nourrir.

En donnant à manger aux renards, ils s'habituent davantage à la présence humaine et risquent de perdre leur crainte naturelle. Lorsqu'on côtoie un renard, les recommandations suivantes sont à appliquer:

- ne jamais leur donner à manger, les ignorer ou les chasser en levant la voix
- ne jamais jouer avec les renardeaux, même s'ils sont confiants
- signaler les édifices abritant des renardeaux au garde-faune au 079 617 04 96
- signaler immédiatement les renards malades ou blessés au garde-faune au 079 617 04 96 ou à la police au 032 889 90 00.
- consulter immédiatement un médecin en cas d'éventuelle morsure

La coopération de la population laténienne permettra ainsi d'assurer la meilleure cohabitation possible entre les renards et les habitant.e.s de notre commune.

La Tène, le 18 juin 2024

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

1 SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13 JUIN 2024

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Intitulé des arrêtés:

1. Arrêté concernant un crédit d'engagement de 110'000 francs pour la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la voirie
2. Arrêté concernant un crédit d'engagement de 453'000 francs et un crédit supplémentaire de 153'000 francs au budget 2024 pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner
3. Arrêté concernant la promotion des transports publics

Échéance du délai référendaire: lundi 12 août 2024

Le Conseil communal

LA TÈNE

1 AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 07.06.24 au 08.07.24 Publication FAO n° 23

Dossier SATAC n° 118558

Parcelle(s) et coordonnées: 3822 - Marin - Epagnier; 1206452/2566703

Situation: Derrière chez Menod; Rue de la Falaise 2

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une maison et création d'un garage extérieur

Requérant(s): Yoann Montandon, 2074 Marin

Auteur(s) des plans: Pierre Burllet BO architectes, Rue des Deux-Marchés 15, 1005 Lausanne

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone mixte 1 / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s): Art 11.01.05 alinéa a, RAC (densité minimal); Art 11.01.08 RAC (toiture plate)

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

1 OPPORTUNITÉ POUR LES AMOUREUX DES LACS

Nous rappelons à la population que des cartes journalières LNM sont disponibles à la vente auprès de nos guichets. Ces cartes sont valables pour la saison 2024, soit du 12 avril au 20 octobre 2024.

Avec ces cartes, vous pourrez voyager en toute liberté sur un lac de votre choix ou sur les trois lacs, selon vos préférences. Une occasion exceptionnelle pour explorer les magnifiques paysages lacustres qui nous entourent!

Voici les nouveaux tarifs valables de suite:

Fr. 20.00/carte pour une journée de navigation sur un lac

Fr. 30.00/carte pour une journée de navigation sur les trois lacs

Ne manquez pas cette occasion unique de partir à l'aventure et de découvrir les splendeurs de nos lacs à votre rythme.

L'administration communale

LA TÈNE

1 AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 21.06.24 au 22.07.24

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n° 118938

Parcelle(s) et coordonnées: 2789 - Marin - Epagnier; 1206629/2566304

Situation: Les Planches; Rue des Indiennes 1-3-5

Description de l'ouvrage: Installation de 3 parois de séparation entre jardins.

Requérant(s): Copropriété Les Indiennes 1-3-5 c/o Régie Immobilière Jouvall SA, 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone habitation à haute densité

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

1 AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 21.06.24 au 22.07.24

Publication FAO n° 25

Dossier SATAC n° 118809

Parcelle(s) et coordonnées: 3567 - Marin - Epagnier; 1206340/2567898

Situation: Marais d'Epagnier; Rue Paul-Vouga 212

Description de l'ouvrage: remplacement du store existant par une pergola

Requérant(s): Cosimo Lopez, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt / Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur le Crêt 9 et 10 / Entrée en vigueur le 17.09.1998; Zone à bâtir: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

1 FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

La bibliothèque fermera exceptionnellement à 17h45 au lieu de 19h00

Le mardi 25 juin 2024.

Merci de votre compréhension.

La Tène, le 18 juin 2024

La bibliothèque-médiathèque



Saint-Blaise
Les Ponts-de-Martel
La Chaux-de-Fonds
Le Locle

PHOTOVOLTAÏQUE | SOLUTIONS DURABLES



www.fluckigersa.ch



AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



SÉANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GÉNÉRAL ÉLU POUR LA LÉGISLATURE 2024-2028 DU

Jeudi 27 juin 2024 à 20h00 à la maison Vallier, 2088 Cressier

Ordre du jour:

- Ouverture de la séance par le doyen d'âge
- Proclamation de l'arrêté de validation des élections
- Constitution du bureau provisoire:
Président: M. Raymond Fuchs
Secrétaire: M. Loïc Veuve
Questeurs: M^{me} Nikita Ecoffey
M. Damien Guerne
- Appel
- Nomination du bureau du conseil général:
Président(e):
Vice-président(e):
Secrétaire:
Vice-secrétaire:
Questeurs (2):
Vice-questeur:
- Nomination des commissions:
 - commission financière (5 membres issus du Conseil général)
 - commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)
 - commission des services industriels et des Travaux Publics (SITP) (5 membres)
 - commission de la police du feu, de la Protection Civile et de la salubrité publique (5 membres)
 - commission de l'environnement, du trafic, de l'urbanisme et des domaines (ETUD) (5 membres)
- Nomination des délégué(e)s:
 - 3 délégué(e)s au Conseil d'Événements scolaires communal (CESC)
 - 2 délégué(e)s au comité du centre d'animation et de prévention (Le CAP)
 - 2 délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle
 - 2 délégué(e)s au Conseil intercommunal du Syndicat de la Communauté des eaux Neuchâteloises (CEN)
- Communications du Conseil communal
- Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



CHANGEMENT HORAIRE

Vendredi 28 juin 2024, modification d'horaire

Le bureau communal sera exceptionnellement ouvert le vendredi matin 28 juin 2024 de 8h00 à 11h45 en lieu et place du vendredi après-midi.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

Le Conseil communal

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 14.06.24 au 15.07.24

Publication FAO n° 24

Dossier SATAC n° 117435

Parcelle(s) et coordonnées: 5774 - Cressier; 5773 - Cressier; 5772 - Cressier; 1211498/2569869

Situation: Les Mouchettes; Chemin des Rissieux 1A

Description de l'ouvrage: Transformation d'une maison et création de 2 villas familiales

Requérant(s): Johnatan Burgunder RB Associés Sàrl, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans: Laurent Demarta Architectes Associés - Le Carré Vert Sàrl, Route de Neuchâtel 2, 2088 Cressier

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone d'habitation à moyenne densité / Entrée en vigueur le 15.05.2002

Autorisation(s) spéciale(s): Abattage d'arbres

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CRESSIER



LEGISLATURE 2024 – 2028

Bureau du Conseil communal du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Présidente¹: GARCIA Isabelle
Vice-président¹: GRANDJEAN André
Secrétaire¹: CINOTTI Laila
Vice-secrétaire: EVANGELISTA Ch.-Antoine
Membre: VEILLARD Jérémie

¹ Membre du bureau

Répartition des dicastères

Dicastères	Directeur-trice	Suppléant-e
• Administration/Etat civil/ Naturalisations/Finances et impôts:	CINOTTI Laila	GARCIA Isabelle
• Feu/Protection Civile/Ambulance/ Salubrité/Police/Trafic/Région/RNL/ Transports:	GRANDJEAN André	VEILLARD Jérémie
• Santé/ Prévoyance sociale:	VEILLARD Jérémie	GRANDJEAN André
• Enseignement/Préscolaire/ Parascolaire:	VEILLARD Jérémie	GRANDJEAN André
• Culture/Sports/Tourisme/Loisirs/Eglises:	VEILLARD Jérémie	GRANDJEAN André
• Urbanisme/Economie publique/ Energies/Domaines/Environnement/ Patrimoine bâti*:	GARCIA Isabelle:	EVANGELISTA Ch.-Antoine
• Travaux publics/Services industriels**:	EVANGELISTA Ch.-Antoine:	CINOTTI Laila

* Patrimoine bâti = Maison Vallier, Château, centre scolaire, bâtiment parascolaire cantine des Prélards, La Raisse et ancien stand

** Services industriels = Eaux usées, Eaux claires, réseau d'eau potable, éclairage public, CAD

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGES SANITAIRES
CHAUFFAGES CENTRAUX
TUBAGES DE CHEMINÉES
PHOTOVOLTAÏQUE

T 032 751 21 76
2520 LA NEUVEVILLE
WWW.NMARTISA.CH

N. MARTI SA
SPECIALISTE DES ENERGIES ALTERNATIVES



VOILLAT SA
Jardiniers - Paysagistes

Création et entretien de jardin Plants de fleurs et de légumes

Les Flochets T. 032 751 26 66 info@voillatsa.ch
2525 Le Landeron F. 032 751 29 79 voillatsa.ch



AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



ARRÊTÉ DE CONVOCATION DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS (DU 21 JUIN 2024)
pour l'élection complémentaire de deux membres au Conseil général

Le 22 septembre 2024

(système proportionnel)

Le Conseil communal de Cressier/NE;

Vu le résultat tacite des élections du 21 avril 2024;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution du 17 février 2003,

arrête:

Article premier Les électrices et électeurs sont convoqués pour le **dimanche 22 septembre 2024** pour l'élection complémentaire de deux membres au Conseil général.

Art. 2 Le bureau électoral sera ouvert le **dimanche 22 septembre 2024** de 10 à 12 heures.

Art. 3 Le Conseil communal désignera les membres du bureau électoral et de dépouillement, les président-e-s et les vice-président-e-s. Il communiquera la composition de ces bureaux à la chancellerie d'État jusqu'au lundi 12 août 2024, pour publication dans la Feuille officielle.

Art. 4 Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus et qui ont leur domicile dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- les étrangères et les étrangers, ainsi que les apatrides domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

Art. 5 Toutes les électrices et électeurs communaux sont éligibles dans la circonscription électorale où ils sont électeurs.

Art. 6 **Les électrices et électeurs ne peuvent exercer leur droit de vote que dans la commune de leur domicile politique.**

Les électrices et électeurs sont inscrits dans la commune où ils ont leur domicile civil et où ils se sont annoncés à l'autorité.

Celle ou celui qui dépose dans une commune d'autres papiers (certificat de nationalité, papiers provisoires, etc.) que son acte d'origine n'acquiert le domicile politique qu'à la condition de prouver qu'elle ou qu'il n'est pas inscrit au registre des électrices et électeurs du lieu où l'acte d'origine est déposé.

Peuvent se constituer un domicile politique qui ne correspond pas au domicile tel que le définit le droit civil:

- les personnes sous curatelle;
- les époux qui, avec l'accord de leur conjoint, parce que le juge le leur a ordonné ou que la loi les y autorise directement, résident, avec l'intention de s'y établir, ailleurs qu'au domicile du ménage commun;
- les partenaires enregistrés au sens de la loi fédérale sur le partenariat, qui, avec l'accord de leur partenaire, parce que le juge le leur a ordonné ou que la loi les y autorise directement, résident avec l'intention de s'y établir, ailleurs qu'au domicile du ménage commun;
- les personnes séjournant à leur lieu de travail durant la semaine, notamment les étudiants.

Art. 7 Les électrices et électeurs peuvent également voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'administration communale.

Art. 8 S'ils en font la demande au bureau électoral, les électrices et électeurs âgés, malades ou handicapés, peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique, **jusqu'au dimanche 22 septembre 2024 à 11 heures.**

Les électrices et électeurs que des infirmités empêchent d'accomplir eux-mêmes les actes nécessaires à l'exercice de leur droit de vote, peuvent se faire assister, à leur domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Art. 9 Les partis politiques ou groupes d'électrices et d'électeurs qui élaborent une liste sont tenus de la déposer au secrétariat communal **au plus tard jusqu'au lundi 29 juillet 2024, à midi.**

Art. 10 Chaque liste doit contenir la signature **manuscrite d'au moins trois électrices ou électeurs domiciliés dans la commune** et porter en tête une dénomination et le numéro d'ordre qui la distingue des autres listes. **Aucun électeur ne peut signer plus d'une liste.** Il ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste.

Le Conseil communal publie ou fait afficher au moins une fois les listes déposées.

Art. 11 ¹ Chaque liste doit indiquer:

- la dénomination exacte du parti ou du groupe, dénomination qui doit se retrouver sur les bulletins électoraux;
- les noms et prénoms des candidates et des candidats, leur sexe, leur profession, leur adresse exacte, leur date de naissance et leur origine (pour les signataires les noms, prénoms, date de naissance et adresse exacte).

Art. 12 Les signataires de la liste de candidatures désignent un mandataire, ainsi que son suppléant, chargés des relations avec les autorités. S'ils ne le font pas, le signataire dont le nom figure en tête est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant. Le mandataire, ou en cas d'empêchement son suppléant, a le droit et le devoir de donner, au nom des signataires de la liste et de manière à les lier juridiquement, toutes les indications permettant d'éliminer les difficultés qui pourraient se produire.

Art. 13 Toute électrice ou électeur proposé comme candidat peut décliner sa candidature par une déclaration écrite, adressée au secrétariat communal **jusqu'au vendredi 2 août 2024, à midi** au plus tard.

Il pourra être remplacé par le parti ou le groupe d'électeurs qui l'a proposé **jusqu'au mercredi 7 août 2024, à midi.** La proposition de remplacement doit être accompagnée d'une déclaration **écrite** du nouveau candidat acceptant sa candidature.

Art. 14 Il est interdit de porter en liste plus de candidatures qu'il y a de sièges à repourvoir. Les candidatures désignées en surplus à la fin de la liste sont retranchées d'office par le Conseil communal. Le nom d'une candidate ou d'un candidat ne peut figurer que sur une seule liste.

Art. 15 Si les candidates et candidats ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, ils sont élus sans vote (élection tacite).

Le Conseil communal rapportera l'arrêté de convocation des électrices et électeurs.

Art. 16 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cressier, le 21 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL,

la présidente,
I. Garcia

le secrétaire,
J.-B. Simonet

CRESSIER



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU

Jeudi 27 juin 2024 à 19 heures à la maison Vallier, 2088 Cressier

Ordre du jour:

- Correspondance – Appel
- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024
- Rapport et adoption des comptes 2023
- Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF)
- Points en suspens – informations du Conseil communal
- Divers

AVIS OFFICIELS des communes

LIGNIÈRES



CONVOCAATION

Le Conseil général de Lignières est convoqué en séance ordinaire

Jeudi 27 juin 2024 à 20h00

**Collège de la Gouvernière – Vy d'Enty 2
Salle polyvalente (salle de gymnastique)**

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2024.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Comptes de l'exercice 2023. Rapport à l'appui.
6. Lettres et pétitions.
7. Motions et propositions.
8. Résolutions, interpellations et questions.
9. Communications du Conseil communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Cédric Hadorn

Le secrétaire
Serge Gaillard

LIGNIÈRES



AVIS AUX PROPRIETAIRES

Taille des plantations en bordure de voie publique

Nous rappelons aux propriétaires qu'en application de la loi cantonale sur les roues et les voies publiques et de l'article 28 du règlement de police de la Commune de Lignières, les plantations en bordure de la voie publique doivent être taillées de façon à ne pas gêner la circulation ni limiter la visibilité.

Si les arbres, arbustes ou haies dépassent la limite cadastrale de votre propriété, nous vous prions de les tailler (ou de les faire tailler) et de répéter l'opération autant de fois que nécessaire tout au long de l'année, afin que les branches ne dépassent pas la limite cadastrale.

Un gabarit d'espace libre de 2,5 mètres au-dessus d'un trottoir ou d'un chemin piétonnier et de 4,5 mètres au-dessus d'une chaussée doit être respecté.

Cette prescription s'applique également pour toute végétation qui masque la signalisation routière ainsi que l'éclairage public.

Nous demandons aux propriétaires concernés de bien vouloir faire en sorte de respecter ces dispositions d'ici au **31 juillet 2024**. Passé cette date, une entreprise sera mandatée par la Commune pour effectuer ces tailles et les frais y relatifs seront facturés aux propriétaires.

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



EXPOSITION DES PROJETS D'ÉTUDES PARALLÈLES POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTI ET LES AMÉNAGEMENTS DES ALENTOURS DU COLLÈGE DE LA GOUVÉRNIERE À LIGNIÈRES

La Commune de Lignières a lancé en fin d'année 2023 une procédure sélective de mandats d'études parallèles pour l'assainissement et la mise en conformité du bâti et les aménagements des alentours du collège de La Gouvernière à Lignières.

Après la sélection opérée en février 2024 par le collège d'experts, les trois équipes interdisciplinaires retenues ont travaillé activement durant trois mois à l'élaboration de leur projet. Sur la base des propositions reçues et après avoir auditionné les trois équipes à deux reprises, le collège d'experts a été en mesure d'opérer un choix et de désigner un lauréat.

Le vernissage de l'exposition des trois études réalisées et la proclamation publique des résultats aura lieu **mardi 25 juin 2024 à 18h00** dans la salle polyvalente du collège de La Gouvernière à Lignières et la population est cordialement invitée à y participer.

Par la suite, cette exposition sera par ailleurs ouverte au public tous les jours de 18h00 à 20h00 du mercredi 26 juin 2024 au vendredi 5 juillet 2024.

Le Conseil communal vous recommande vivement de venir visiter cette exposition et ainsi vous informer sur les futurs travaux projetés.

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



CONVOCAATION

Le Conseil général de Lignières est convoqué en séance de constitution

Jeudi 27 juin 2024 à 20h30

**Collège de la Gouvernière – Vy d'Enty 2
Salle polyvalente (salle de gymnastique)**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge - **M. Bernard Guye-Bergeret**
2. Constitution du bureau provisoire
 - a) Président (doyen d'âge) – **M. Bernard Guye-Bergeret**
 - b) Secrétaire (plus jeune membre) – **M^{me} Elodie Bonjour**
 - c) Deux questeurs (deuxième et troisième plus jeunes membres)
M^{me} Ophélie Gauchat et M. Johan Chiffelle
3. Appel effectué par la secrétaire provisoire.
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.
 - a) Président(e)
 - b) Vice-président(e)
 - c) Secrétaire
 - d) Secrétaire-adjoint(e)
 - e) Deux questeurs(trices)
6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé.
7. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période administrative 2024-2028.
8. Proposition des partis politiques pour remplacer les membres du Conseil général nommés au Conseil communal.

Suspension de séance de 15 minutes pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

9. Communications du Conseil communal.
10. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.
11. Nomination des Commissions désignées à l'article 95 du Règlement général de commune pour la période administrative 2024-2028.
 - a) Commission financière et de gestion (5 membres), choisis au sein du Conseil général.
 - b) Commission des naturalisations et des agrégations (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux.
 - c) Commission du feu et de salubrité publique (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux, ayant de préférence des compétences dans le domaine.
 - d) Commission d'urbanisme (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux, ayant de préférence des compétences dans le domaine.
 - e) Commission de l'énergie (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux, de préférence au sein du Conseil général.
 - f) Commission des pâturages (6 membres), choisis parmi les électeurs communaux, ayant de préférence des compétences dans le domaine.
 - g) Commission des Aînés (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux.
 - h) Conseil d'événements scolaires – CESC (6 membres), choisis parmi les électeurs communaux, dont un au moins doit être conseiller général.
12. Nomination des représentants de la Commune aux syndicats intercommunaux, aux associations intercommunales et aux Commissions spéciales pour la période administrative 2024-2028.
 - a) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux, du Landeron, de Lignières, La Neuveville et Nods – SIEL (2 délégués), choisi parmi les électeurs communaux, mais de préférence au sein du Conseil général.
 - b) Comité de gestion de l'Association du Centre d'animation et de prévention - Le CAP (2 délégués), choisis parmi les électeurs communaux, mais de préférence au sein du Conseil général.
 - c) Comité de pilotage des travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière (1 délégué).

13. Divers.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Cédric Hadorn

Le secrétaire
Serge Gaillard



AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

Bureau du Conseil communal du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 Bureau Titulaire Messagerie

Président	Titulaire	Messagerie
Patrice	Zürcher	patrice.zurcher.hauterive@ne.ch
Vice-président	Thomas Zeller	thomas.zeller@ne.ch
Secrétaire	Rocco Mauri	rocco.mauri@ne.ch
Vice-secrétaire	Martine Steiger Burgos	martine.steigerburgos@ne.ch
Membre	Alain Gerber	alain.gerber.hauterive@ne.ch

Dicastères

Formation – Structure d'accueil - Agrégations et naturalisations

Formation – Structure d'accueil pré et parascolaire -
Agrégations et naturalisations – Bâtiments scolaires y c. Jardillets 18

Administration – Santé et prévoyance sociale - Finances

Administration - Fusion – Santé et prévoyance sociale –
Finances - Patrimoine financier

Economie publique – Protection de l'environnement et trafic

Services techniques – Services industriels - Travaux publics –
Transports publics et mobilité - Forêts et domaine – Déchets –
Bâtiment des services publics - Eglises

Culture, Sports, Loisirs, Service des bâtiments et service du personnel

Sports, loisirs, culture – Port et zones de détente - Jeunesse – Tourisme -
Service du personnel – Sociétés locales et réseau local de sport – Service des bâtiments

Aménagement du territoire – Sécurité publique

Urbanisme et aménagement du territoire – Police du feu et salubrité publique –
Sécurité publique - Protection civile

Titulaire

Thomas Zeller

Rocco Mauri

Alain Gerber

Martine Steiger Burgos

Patrice Zürcher

Suppléant·e

Patrice Zürcher

Alain Gerber

Martine Steiger Burgos

Thomas Zeller

Rocco Mauri

Administration communale

PEUGEOT
NOUVELLE E-308 SW
100% ELECTRIC

**FAITES PLACE
À LA FASCINATION**
Motorisation entièrement électrique
Jusqu'à 409 km* d'autonomie
PEUGEOT i-Cockpit® 3D

Véhicule illustré: PEUGEOT E-308 SW GT moteur électrique 156 ch, émissions de CO₂ (cycle mixte WLTP): 0 g/km, consommation (cycle mixte WLTP): 16,2 kWh/100 km, classe d'efficacité énergétique: A. * Autonomie électrique maximale en cycle mixte WLTP.

AUTOHAUS GERTSCH AG
Bielstrasse 27, 3232 Anet
T 032 313 22 25
info@autohausgertsch.ch
www.autohausgertsch.ch

FETE SCOLAIRE

centre sportif d'Hauterive

Vendredi 28 juin 2024

18h : OUVERTURE

**EXPOSITION DES ELEVES
« AUTOUR DU MONDE »**

- 1-2^e : Europe
- 3^e : Amérique du Sud
- 3-4^e : Amérique du Nord
- Chant, danse, xylophone – à 18h30 +19h30
- 4-5^e : Asie
- 5^e : Afrique
- percussions corporelles – à 18h45+ 19h15
- 6^e : Océanie

Repas dès 18h
Petite restauration
proposée par la
buvette
« Chez Calzette »

**Tatouages pailletés
disco**

**Boissons, pâtisseries
et gourmandises**

AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



FERMETURE DU CENTRE SPORTIF



Le Centre Sportif sera **fermé** le vendredi **28 juin 2024** dès **14h00** (piscine et terrain synthétique dès **17h00**) en raison de la Fête Scolaire



HAUTERIVE



FERMETURE ESTIVALE

SALLE DE GYMNASTIQUE FERMETURE ESTIVALE

**DU Vendredi 5 juillet 2024 à 23h00
au Lundi 19 août 2024 à 8h00**



- **Nettoyage et entretien du Centre Sportif.**

HAUTERIVE



FERMETURE EXCEPTIONNELLE



La piscine du Centre Sportif sera
exceptionnellement **fermée jusqu'à 17h00**
Le mercredi **26 juin 2024**

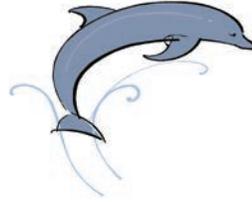
HAUTERIVE



FERMETURE

FERMETURE

**DU mardi 2 juillet 2024 à 22h00
au
Lundi 19 août 2024 à 8h00**



- **Nettoyage et entretien du Bassin de natation.**

HAUTERIVE



APPRENDRE À RECONNAÎTRE LES PLANTES INVASIVES POUR MIEUX LES ÉRADIQUER

Elles sont souvent jolies, colorées et semblent inoffensives. Cependant, certaines plantes se trouvent être des néophytes qui ne devraient pas « planter leurs racines » sur notre territoire. Elles sont envahissantes et prennent la place de la flore indigène. Certes, les publications sur le sujet sont légions, mais rien ne vaut les exercices pratiques et le savoir transmis par une spécialiste en la matière.



Buddleja davidii ou arbre à papillons

C'est dans ce cadre que la Commune d'Hauterive invite la population à une présentation des plantes invasives qui sera dispensée par une collaboratrice scientifique du Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature. Cette balade placée sous le signe de la découverte partira du centre du village (RDV devant l'Administration communale, rue de la Rebatte 1) et nous emmènera jusqu'au port d'Hauterive le jeudi 27 juin entre 16h00 et 18h00. Le trajet défini se fera à pied, cela va sans dire (prévoir des chaussures fermées). La manifestation aura lieu par tous les temps. Au plaisir de vous retrouver dans le cadre de cette balade découverte. Vers les informations officielles du canton :



HAUTERIVE



HORAIRE D'ÉTÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la pause estivale, soit du

lundi 1^{er} juillet au vendredi 16 août 2024
nos bureaux sont **FERMES** tous les après-midis

L'horaire du matin reste inchangé, à savoir :

lundi: 7h30 - 12h00

ma - me - je - ve: 8h30 - 12h00

Fermé toute la journée le jeudi 1^{er} août 2024 (Fête nationale)

Merci de votre compréhension



AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



CONSEIL COMMUNAL - LÉGISLATURE 2024-2028

Réunis ce lundi, les 5 membres du Conseil communal, élus par le Conseil général le 13 juin 2024, ont constitué le bureau de l'exécutif pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et procédé à la répartition des dicastères.



Président: M. Roland Spring
 Vice-président: M. Frédéric Matthey
 Secrétaire: M^{me} Nadine Schouller
 Secrétaire-adjoint: M. Fredy Winz
 Membre: M^{me} Marisa Ciervo

Dicastère	Titulaire	Suppléant-e
Services industriels EP, électricité, énergie)	M. Frédéric Matthey	M. Roland Spring
Finances et impôts	M. Roland Spring	M. Frédéric Matthey
Patrimoine financier et administratif	M. Roland Spring	M. Frédéric Matthey
Sylviculture, viticulture et agriculture	M ^{me} Nadine Schouller	M. Fredy Winz
Infrastructures (travaux publics, trafic, EU)	M. Fredy Winz	M ^{me} Nadine Schouller
Ordre et sécurité publique	M ^{me} Nadine Schouller	M ^{me} Marisa Ciervo
Sécurité sociale et santé	M ^{me} Marisa Ciervo	M. Fredy Winz
Urbanisme (aménagement du territoire) & police des constructions	M ^{me} Marisa Ciervo	M. Roland Spring
Administration générale	M ^{me} Marisa Ciervo	M ^{me} Nadine Schouller
Formation	M ^{me} Nadine Schouller	M. Frédéric Matthey
Cultures, sports, loisirs et églises	M. Fredy Winz	M ^{me} Marisa Ciervo
Port	M. Frédéric Matthey	M. Roland Spring
Mobilité (CDC-transport, cars postaux, etc.)	M ^{me} Marisa Ciervo	M ^{me} Nadine Schouller

LE LANDERON



COLLECTE DES DÉCHETS URBAINS

Le Conseil communal informe la population que la collecte des déchets urbains au sein de la localité se déroule, sauf incident, selon les horaires et parcours suivants:

- Dès 06h00, les rues situées au nord de l'axe route de Neuchâtel, rue de Soleure, La Russie, route de La Neuveville
- Dès 08h00, les rues situées au sud de ce même axe
- En ce qui concerne le Bourg, la collecte est, en principe, terminée au plus tard à 10h00

Nous profitons également de vous rappeler que les déchets urbains doivent être placés dans des sacs poubelles officiels fermés. En outre, ils doivent être déposés dans la rue le jour où passe le camion de ramassage, dès 05h00 (pas avant l'heure précitée afin d'éviter que des renards ou autres animaux ouvrent les sacs), et placés de manière à ne pas gêner les piétons et la circulation.

Nous remercions les habitants des divers quartiers de bien vouloir tenir compte de ces horaires pour le dépôt de leurs sacs.

Le Landeron, juin 2024

Commune du Landeron

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 14.06.24 au 15.07.24

Publication FAO n° 24

Dossier SATAC n° 118759

Parcelle(s) et coordonnées: 4878 - Le Landeron; 1211915/2571780

Situation: Les Condémines; Rue des Flamands 24

Description de l'ouvrage: Mise en place d'une pompe à chaleur

Requérant(s): Drtiton Endriti - Endriti Immo, 2036 Cormondrèche

Auteur(s) des plans: Joseph La Commare Bureau d'architecture Jlc, serroue 4, 2037 Montmollin

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à moyenne densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les deux terrains de football **seront fermés** pour des travaux de génie civil dans le cadre de l'installation des nouveaux luminaires à partir du **24 juin 2024**.

Ces terrains sont **mis à ban**, dès lors personne ne doit y pénétrer.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Commune du Landeron

LE LANDERON



TIR OBLIGATOIRE

Tir obligatoire 25m

Samedi 29 juin 2024 de 10h00 à 12h00 / de 13h30 à 15h30

LE LANDERON



AUTORISATION REQUISE

Le Conseil communal a répondu favorablement à la demande de quelques habitant-e-s du Bourg souhaitant animer celui-ci en peignant différents jeux sur le sol (marelle, etc.) pour la belle saison (la peinture, temporaire, s'effacera avec le temps). Il est rappelé ici que toute initiative de ce type, touchant le domaine public, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès du Conseil communal.

Le Landeron, le 17 juin 2024

Le Conseil communal

A l'affiche

Le deuxième acte
VE 21 juin à 20h30

Un p'tit truc en plus
SA 22 juin à 17h

Furiosa: une saga Mad Max
SA 22 et DI 23 juin à 20h30

Pas de vagues
DI 23 juin à 17h

Prochainement

La petite vadrouille
Juliette en printemps
The Bikeriders

www.cine2520.ch

SAINT-BLAISE

Engagement communal pour la marche L'App «walkable»: l'apothéose

Le Conseil communal a convié, samedi matin passé, la population pour la présentation de l'Application «walkable» destinée à favoriser la mobilité piétonne. Après avoir institué des ateliers pour être à l'écoute des aînés et avoir organisé des balades diagnostiques, la Commune de Saint-Blaise est la première du canton à lancer «walkable» sur les terres neuchâteloises en partenariat avec l'Association Mobilité piétonne suisse.



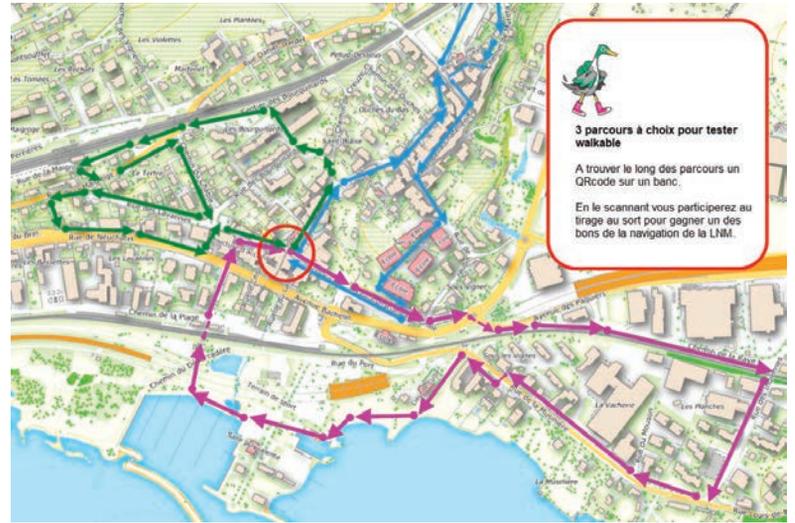
L'App «walkable» a été présentée par Marc Renaud, conseiller communal en charge de la santé et du social et par Jenny Leuba (photo), chargée de projets à l'Association Mobilité piétonne suisse. Les conseillers communaux Alain Jeanneret et Pierre Schmid étaient aussi présents.

L'Application et la plateforme walkable.ch permet de signaler les endroits dangereux et gênants à pied dans les rues du village. Les points noirs décelés s'affichent sur la carte de la plateforme en ligne et ils peuvent être accompagnés d'une photo et d'un commentaire «walkable.ch» informe le Conseil communal des améliorations souhaitées par la population, C'est tout simple, «On aura scanné le QR code avec l'appareil photo de son smartphone, photo qui donne accès à l'application» a expliqué Jenny Leuba et ça marche et ça peut mettre en marche...

Pour tester «walkable», une chasse aux trésors a été établie sur trois parcours dans la localité (voir plan): le rouge dans le secteur Musinière – Avenue Bachelin, le bleu Vigner – Temple – Pré Brenier, le vert

Bourguillards-Lavannes. On trouve le long de chaque parcours une affichette. Elle est cachée derrière le dossier d'un banc sur chacun des itinéraires. Le chasseur de trésors, en scannant le QRcode, participera au tirage au sort de six cartes journalières de la Société de navigation LNM. Le test de «walkable» sur les parcours de la chasse aux trésors est ouvert à la population jusqu'au dimanche 7 juillet prochain.

Le plan des parcours et le code d'accès sont disponibles à l'Administration communale. Code «2072» pour participer à l'inscription au concours. Voir aussi le site walkable.ch




3 parcours à choix pour tester walkable
A trouver le long des parcours un QRcode sur un banc.
En le scannant vous participerez au tirage au sort pour gagner un des bons de la navigation de la LNM.

KERMESSE

SAMEDI 29 JUIN



Embarquement immédiat!



Dès 15h00 au Collège de Wavre
A 17h30 : SPECTACLE DES ENFANTS
Jeux, restauration, buvette, mini-disco, disco
jusqu'à 2h du matin

société d'émulation
thielle-wavre



INTÉRÊTS ATTRACTIFS

GONFLEZ VOTRE ÉPARGNE AVEC CRESCENDO.

bcn.ch/crescendo





SAINT-BLAISE

Comptes communaux 2023

Un beau bénéfice à l'aube de la fusion

Les membres du Conseil général, qui vont être réunis, jeudi soir 27 juin prochain, à l'auditoire de Vigner, sont appelés à accepter les comptes de fonctionnement de l'exercice 2023: les derniers à être soumis à leur approbation; ceux de 2024 le seront par le Conseil général de Laténa.

Le bouclage des comptes affiche un bénéfice de CHF 881'526.32. La contribution à la fortune de Laténa sera de l'ordre de 13 millions de francs, toutefois l'endettement net dépasse 35 millions de francs.

Le bénéfice de CHF 881'526.32 doit, toutefois, être relativisé pour être amené à CHF 597'592.72 en raison de revenus extraordinaires. Quant au budget 2023, il prévoyait un excédent de charges de CHF 309'600.00.

Le rebond du bénéfice a pour explication des améliorations dans plusieurs chapitres des comptes: administration, formation, prévoyance sociale, trafic, entre autres, ainsi qu'une forte augmentation des impôts des personnes physiques et morales grâce à la conjoncture favorable et à la baisse du chômage.

Le Conseil communal exprime sa satisfaction de pouvoir remettre une manne qui permettra aux autorités de Laténa de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux échéances liées «tant à la mise en place de la commune fusionnée qu'aux charges supplémentaires qui se profilent à l'horizon». Il cite, à cet égard, plus de 12 domaines d'investissements à venir.

Le Conseil communal observe: «Le rebond, dont a bénéficié l'économie mondiale, a profité également au résultat des derniers comptes de Saint-Blaise sous son entité historique. Votre exécutif est satisfait de clôturer sa mission sur des chiffres noirs, résultat de charges contenues et de recettes fiscales prometteuses. La saine gestion mise en place au cours de ces dernières années a permis d'offrir à notre population des infrastructures modernes tout en garantissant une qualité de vie parmi les meilleures du canton, notamment en matière de coefficient fiscal.»

L'autorité exécutive remercie l'ensemble de la population, le Conseil général, ses commissions ainsi que le personnel communal, dont les tâches se sont complexifiées au fil des ans, en demandant sans cesse des efforts d'adaptation.

CZ

LA NEUVEVILLE

Ludothèque



Fermeture exceptionnelle de la Ludothèque samedi 22 juin

Prochaine ouverture mardi 25 juin à 16h

En raison de l'installation d'un nouveau logiciel de gestion de ludothèque, nous serons exceptionnellement fermés le samedi 22 juin. Nous vous remercions de votre compréhension et nous réjouissons de vous accueillir à nouveau mardi 25 juin à 16h.

Rue du Marché 10 – 2520 La Neuveville
Mardi 16h-18h / Jeudi 17h30-19h30 / Samedi 9h30-12h
032 751 63 33

ludotheque@neuveville.ch / Facebook / Instagram

SAINT-BLAISE

Apéro de début d'été à Saint-Blaise Venez nombreux!

Rendez-vous le vendredi 28 juin 2024
dès 18h au petit port de pêche de
Saint-Blaise

Le comité de la Commission du 3Février organise son traditionnel apéritif villageois de début d'été.

Sur un principe canadien, le comité fournit les boissons et s'occupe du service et les participants partagent les victuailles confectionnées avec amour dans les cuisines du village.

L'événement sera annulé en cas de météo défavorable, le bon sens étant de mise dans ces circonstances.

Nous espérons vous y voir nombreux pour partager un moment de convivialité qui lancera la saison la plus ensoleillée de l'année!



Le comité de la Commission du 3Février

CRESSIER

Prochain spectacle des élèves pour parachever la fin d'année scolaire

Avant la pause estivale méritée, et pour clore en beauté la fin de l'année scolaire, les élèves du collège de Cressier présenteront un spectacle, samedi 29 juin, à la salle Vallier.

Venez encourager les élèves et profiter de passer de beaux moments de détente. Ce samedi-là ils se feront un plaisir de vous offrir deux représentations, l'une à 10h, la seconde à 18h et chacune sur une durée de 1 heure et quart. De 12h à 18h, aucune activité spécifique n'est prévue. En revanche, à l'issue de la représentation de 18h, il y aura la possibilité de se restaurer sur place. L'entrée est libre, chapeau à la sortie.

Soyez nombreux en famille, entre amis, laissez-vous surprendre par le rêve, l'entrain et le talent des élèves.

GC

EXTRAORDINAIRES !
Inspiré du livre "Tu es extraordinaires" de Rhys Brisenden et Nathan Reed

Les élèves du collège de Cressier ont l'honneur de vous présenter leur spectacle le **samedi 29 juin !**

Mais que peut-on bien faire par un jour de pluie ?
Parfois, on rêverait d'être quelqu'un d'autre...
Et si on commençait par imaginer toutes ces choses extraordinaires, qu'il est possible de faire ?

Restauration possible sur place après la représentation du soir !

Envie d'en savoir plus ?
Venez nous voir !

Rendez-vous à la salle Vallier de Cressier, à 10h ou 18h.

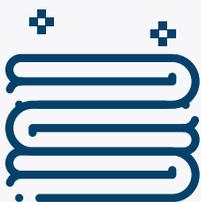
Offres de printemps

50%
de remise



**Sur le nettoyage
des duvets**

25%
de remise



**Sur l'épuration
des duvets**

15%
de remise



Sur tous les duvets

Offre valable jusqu'au 13 juillet 2024



LA MAISON DU DORMIR

Espace dédié au confort de vos nuits

Rue du Seyon 23
2000 Neuchâtel
032 724 66 76
info@lamaisondudormir.ch

lamaisondudormir.ch

WAVRE

Assemblée générale du P'tit four: encore une année réussie

Mauvais temps, oblige, c'est dans la maison de commune de Wavre que s'est tenue cette assemblée générale sous la présidence de Celia Walmsley. Elle a salué les quelque 20 membres présents et remercié de sa présence Martin Eugster qui représentait les autorités communales de la Tène.



Les deux nouveaux membres du comité prêts à se retrousser les manches

Le préau retoqué par le COPIL représentant les futures autorités de Laténa

Martin Eugster a eu le premier le privilège de s'exprimer: il tenait à faire le point sur la motion populaire lancée par les habitants de Thielle-Wavre et soutenue, en son temps, par le P'tit four. Pour rappel, cette motion demandait

d'étudier la modification du préau et des environs de l'école de Wavre. Il a présenté le projet presque abouti et dit que, malheureusement, ce dernier ne pourra pas être validé par le conseil général de La Tène, le comité de pilotage de Laténa ayant refusé que ce crédit soit engagé par les autorités actuelles. C'est avec une immense déception que l'assemblée a réagi à cette annonce.

Un enthousiasme toujours aussi grand

Dans son rapport présidentiel, Celia Walmsley, a relevé les activités qui ont animé le four banal durant cette année 2023. Du passeport

vacances à la soirée pizza, des fournées du mardi et du vendredi à saint Nicolas, des fenêtres de l'Avent à Je Tène en passant par les ventes annuelles, l'engagement et l'enthousiasme des membres a permis de relever tous ces défis. La présidente a tenu à les remercier et de redire le plaisir qu'elle avait à présider une telle équipe.

Les comptes au beau fixe

Malgré l'augmentation du prix des matières premières, les caisses de l'association se sont alourdies d'un très léger bénéfice. Celui-ci rejoindra la réserve constituée en prévision des importants travaux que nécessitera le four ces prochaines années. Le prix des cotisations reste inchangé (10 francs minimum par famille) et l'inscription est ouverte à chacune et chacun, habitant à Thielle-Wavre ou pas.

Le comité se renforce

Aucune démission n'est à déplorer et le comité a le plaisir d'accueillir deux nouvelles forces vives, Lena Kummer et Yvan Gremaud. Ces personnes supplémentaires permettront de mieux servir les toujours plus nombreux amateurs de marchandises cuites naturellement au feu de bois.

Quelques divers avant le verre de l'amitié

Les membres se sont inquiétés de l'éclairage devant le petit four. Le gestionnaire du nouveau système d'éclairage sera contacté pour en diminuer l'intensité et Martin Eugster a tenu à remercier l'association pour tout ce qu'elle fait et en particulier pour la gratifier de ce dernier dimanche. DJ

ENTRE-DEUX-LACS

Châtellenie de la Thielle: travaux d'extension de la STEP à bout touchant

Les représentants des communes voyant leurs eaux usées traitées par la station d'épuration de Marin-Epagnier et leurs déchets ménagers récupérés par la déchetterie de Cornaux se sont réunis mercredi passé pour avaliser les comptes 2023 et prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux d'extension de la STEP.

Une nouvelle répartition des membres nécessaire

La fusion de Enges, Hauterive, Saint-Blaise et Marin en Laténa a obligé le syndicat à revoir le nombre de délégués par commune. La proposition du comité directeur n'a pas fait l'unanimité, loin de là, surtout en ce qui concerne la représentativité de la nouvelle commune. L'exécutif proposait 1 délégué par mille habitants, mais au minimum 2 et au maximum 9. La commission financière, estimant le nombre de 9 délégués, qui aurait été le nombre de représentants de Laténa, comme trop important à gérer a proposé 1 délégué pour 2 mille habitants avec un maximum de 6. Cette proposition favorisait par trop les très petites communes et défavorisait la deuxième plus grande, en l'occurrence Ins. Après une interruption de séance et des négociations entre les membres, l'assemblée acceptait un amendement de Ins, auquel se ralliait la commission financière; dorénavant, chaque commune se verra offrir une place par 1'500 habitants avec un minimum de 1 et un maximum de 6.

Les comptes passent la rampe sans discussions

C'est à l'unanimité que les comptes 2023 du syndicat sont acceptés. Les comptes de la STEP proposaient un résultat meilleur que le budget voté et c'est une charge d'un peu plus de 2 millions qui sera répartie entre les communes.

Quant à la déchetterie, c'est un résultat péjoré par rapport au budget qui ressort des comptes. C'est donc une charge de quelque 770'000 francs qui sera répartie entre les communes.

Les travaux d'extension terminés ou presque

Il appartenait ensuite à messieurs Klerk de la maison Holinger SA et Lambert, qui a pris en charge le rôle de BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage), de présenter, avec joie et fierté, les résultats de

ce projet de 8 ans. L'enjeu initial, était d'augmenter la capacité de la STEP pour y accueillir les eaux de Ins et Müntschemier et d'absorber l'évolution prévisible des débits jusqu'en 2035.

Comme se sont plu à relever les deux intervenants, «il est extrêmement rare qu'un projet d'une telle envergure tienne ses promesses tant du point de vue financier (budget respecté) que temporel (délais tenus)». Nous l'avons fait et nous n'en sommes pas peu fiers». Le raccordement des eaux usées de Müntschemier et Ins à la station de pompage de Rothaus a été fait à la satisfaction des autorités tant bernoise que neuchâteloise, et il reste encore à finir le démontage des installations à Ins, figner la prise en main des nouvelles technologies et dissoudre le syndicat de Ins-Müntschemier.

Le syndicat de la Châtellenie s'est joint à celui de Ins pour relever le bon état d'esprit qui a régné tout au long du processus, de l'excellente collaboration entre toutes les parties (malgré le problème de la langue) et ont tenu à remercier les maîtres d'œuvre pour ce beau résultat final. DJ



Les responsables de la déchetterie (à gauche) que de la STEP (à droite) ont été priés de remercier leur personnel pour l'engagement et la serviabilité.

HAUTERIVE

Des retrouvailles, une partie de pétanque et beaucoup de plaisir

C'est en avance sur la future commune fusionnée de Laténa, que deux sociétés sportives (SGHH & CPME) ont fêté leurs retrouvailles autour du cochonnet. De belles rencontres prometteuses d'avenir pour la nouvelle commune.



Cette année, de nombreux membres gymnastes de la Société Gym-Hommes Hauterive (SGHH) et pétanqueurs du Club de pétanque de Marin-Epagnier (CPME) ont émis le souhait d'organiser des retrouvailles et moments de partages avec les clubs sportifs voisins. Les organisateurs respectifs des deux sociétés régionales ont permis de réaliser la demande des membres dimanche 9 juin dernier. Une journée commune avait été insérée au programme des activités 2024 de la SGHH autour du cochonnet. Une rencontre très attendue, après presque 8 ans d'absence de célébration commune. La dernière en date, qui avait été par ailleurs fortement appréciée par les membres, datait du 12 juin 2016.

C'est ainsi que le dimanche 9 juin 2024, les membres du CPME (dont nombre sont aussi membres de la SGHH), ont accueilli sur le Boulodrome de La Tène, instruit et organisé, un tournoi en triplette dans la bonne humeur et en toute convivialité. Une trentaine de pétanqueurs et gymnastes, habitant dans l'une des quatre communes de la future commune Laténa, et pour certains accompagnés de leur compagne et conjointe, ont pu jouer, manger et boire ensemble. Une belle journée s'en est suivie ainsi qu'une preuve indéniable que les amitiés traversent les frontières. Selon les mots du Secrétaire de la Gym-Hommes Hauterive lui-même «les sociétés sportives (même ayant une identité communale propre aux anciennes communes) fonctionnent déjà parfaitement au sein du futur territoire fusionné!». On ne pourrait en espérer davantage.

MHD



ENTRE-DEUX-LACS

Une nouvelle diacre à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Bonjour,
Depuis quelques semaines, j'ai la joie de faire partie de l'équipe pastorale de la paroisse réformée de l'Entre-deux-Lacs.

Pour me présenter, je suis Ruth Letare, maman de trois enfants (des jumeaux de 12 ans Louis & Matthieu et un dernier, Paul, de 6 ans), mariée à Gaël (diacre à la Ch-d-Fds). Nous habitons St-Blaise depuis plusieurs années. Et nous avons un peu ce sentiment d'avoir trouvé notre petit bout de paradis sur terre... c'est un village où il fait bon vivre! Il y a encore cet esprit villageois où nous nous saluons les uns les autres, où nos enfants peuvent jouer ensemble au Pré Brenier ou encore nous pouvons nous rencontrer au bord de l'eau, dans ce beau club d'Ichtus, etc..

Avant d'être diacre, j'ai été infirmière pendant presque 20 ans, en passant par les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile. Et puis un jour, après de mûres réflexions et un voyage de 5 années au Laos, j'ai décidé d'entreprendre une formation de diacre. Pourquoi? dans les voyages entrepris et les nombreuses rencontres, j'ai pu voir que la foi est une ressource étonnante, un pilier de résilience, face aux nombreux défis que la vie nous propose. Et Dieu est parfois cet incognito qui marche à nos côtés, sans que nous nous en apercevions.

Oser la reconversion professionnelle avec une famille! Le pari était assez fou, mais je sentais intérieurement que c'était juste... un peu comme sur le lac quand nous sommes poussés par le vent et que notre planche prend la bonne direction.

Aujourd'hui, après 5 années de formation (en alternance et en continu), j'ai le privilège de travailler dans cette belle paroisse de l'Entre-deux-Lacs, qui a toujours eu à cœur les liens intergénérationnels, le souci des jeunes, des familles et des aînés.

Bien que de nos jours, l'Eglise ne soit pas toujours à la mode et pas parfaite car humaine, elle peut être un vrai «plus» dans un village: un acteur social qui travaille aux côtés d'autres acteurs, un lieu de vie où plusieurs générations se rencontrent, un lieu d'engagement où de nombreux bénévoles se mettent au service de leurs villages et des besoins discernés.

En tant que diacre, j'ai été formée à célébrer des cultes, ainsi que les différents actes ecclésiastiques (mariage, service funèbre...). Le métier de diacre, est pour moi une marche constante vers l'autre. C'est se tenir au seuil, seuil entre l'Eglise et la société, essayer de comprendre et de rejoindre mes contemporains, oser des pistes, des liens avec la foi qui m'habite. J'aime donc l'Eglise ouverte, pas enfermée dans ses murs, mais en dialogue, en interrogation, qui se sait en chemin elle aussi, qui connaît ses forces et ses faiblesses.

Au plaisir de vous rencontrer, et de faire même un bout de chemin ensemble, pour plus d'humanité là où nous vivons.



Ruth Letare, diacre

LA TÈNE

Conseil général: un bénéfice maous costaud

Festineuch oblige, c'est un plénum diminué qui a siégé jeudi à l'espace Perrier. Au menu, mis à part les traditionnels remplacements dans les commissions, les conseillers généraux devaient nommer le bureau du conseil général, valider les comptes 2023, voter deux crédits et prendre position sur 4 sujets figurant à l'ordre du jour.



Un conseil communal fier de présenter des comptes avec un tel résultat

Le bureau du CG réélu

L'entrée en fonction des élus de la nouvelle commune Laténa étant actée au 1^{er} janvier 2025, les autorités des 4 communes impactées doivent rester en place jusqu'à la fin de l'année. Formellement, il fallait élire le bureau: comme tous ses membres étaient partant c'est la même composition que le plénum validait pour les six derniers mois de vie des autorités de La Tène.

2 millions comme dot

Les comptes de la commune présente un bénéfice de 2 millions. Les charges sont maîtrisées et les recettes ont pris l'ascenseur. Plus d'habitants dans la commune, conjoncture meilleure que prévue, voilà les ingrédients qui ont participé positivement à cet excellent résultat. Le grand argentier avait le sourire et s'est réjoui de présenter «... une année 2023 qui affiche un résultat record dans la continuité des 5 années précédentes (et même plus)». Il est heureux d'«... apporter des finances saines dans le panier de la mariée de Laténa». Personne, ni la commission financière ni les groupes politiques, n'ayant trouvé à redire, c'est avec les remerciements de chacun pour l'excellent travail fourni en 2023 par les autorités politiques et l'administration dans son ensemble, que les comptes passaient la rampe sans coup férir.

Un 4^{ème} bâtiment communal équipé de panneaux photovoltaïques

Dans la continuité du projet d'équiper les toits de tous les bâtiments communaux (ceux qui le permettent en l'état) de panneaux photovoltaïques, le conseil communal demandait un crédit de 110'000 francs pour en poser sur la toiture du bâtiment de la voirie. Bien que cette installation ne soit pas rentable, la commune continue de vouloir montrer l'exemple. Martin Eugster a rappelé que «ce projet nous aide à respecter notre obligation légale de réduire de 20% la consommation d'énergie électrique de la commune». Il espère aussi que l'avenir permettra de trouver des solutions permettant un rendement nettement supérieur à celui projeté dans l'immédiat. C'est à la majorité que le conseil général acceptait ce crédit.

Captage du Vignier: l'eau est précieuse

Un crédit de 453'000 francs était sollicité par le conseil communal pour financer des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner. Daniel Rotsch a rappelé que «le captage du Vigner représente actuellement la seule source d'eau potable pour la commune. La station de captage et de pompage du Vigner est localisée sur le territoire de la commune de Saint-Blaise et assure l'approvisionnement en eau des communes de La Tène et de Saint-Blaise». C'est une nécessité donc, selon le conseil communal, de sécuriser et optimiser ce captage. C'est donc, sans surprise, un oui unanime qui donnait le feu vert à ces travaux, pour autant que la commune de Saint-Blaise accepte, elle aussi, sa part de crédit.

Le réaménagement de la place juxtant l'est de l'ancienne Maison de Commune de Thielle Wavre pas encore enterré

C'est avec une certaine tristesse dans la voix que Martin Eugster apportait la réponse du conseil communal à la motion populaire, déposée en 2022 par l'association du P'tit four de Wavre, intitulée «Réaménagement de la place juxtant à l'est l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre».

Le projet est à bout touchant mais «Laténa est passée par là» et «l'issue positive du vote sur la fusion signifie une phase de stand-by

pour ce projet. Lors de la préparation de la fusion et compte tenu des conséquences financières, il a été convenu que seuls les investissements urgents ou considérés comme prioritaires seraient réalisés. Le réaménagement de la place du village de Wavre ne remplit pas ces conditions et sa réalisation a donc dû être reportée» a conclu Martin Eugster.

Dans sa prise de position le PLRT a pris note de cette décision «mais ce soir [nous aimerions] vous parler de besoin. L'école de Wavre représente le centre du village: il y a une activité intense qui s'y déroule tout au long de l'année. C'est le centre de la vie scolaire et parascolaire. C'est également un lieu de rencontre, en dehors de l'école, pour bon nombre d'enfants et de jeunes du village. Il y a presque tout le temps du mouvement à cet endroit. C'est aussi là que les célébrations villageoises ont lieu: fête de printemps, kermesse, fête d'automne, Halloween, la St-Nicolas, sans oublier l'équipe du petit four. N'oublions pas que la population nous l'a demandé, c'est important pour elle, nous nous devons d'aller de l'avant. C'est un lieu de convivialité qu'il nous est proposé de développer, qui apportera beaucoup à Wavre, à sa population mais avant tout aux jeunes qui s'y rencontrent et qui s'y épanouissent. Faire vivre les villages et leurs traditions étaient un thème de la fusion, sauf erreur, c'est pourquoi nous avons intérêt à développer ce genre d'endroits». Son rapporteur, Olivier Sansonnens terminait par «Au vu des bons résultats financiers de notre commune et que les comptes de nos voisins ne sont pas en reste, le groupe PLRT estime que ce ne serait pas un problème d'assumer cet investissement l'année prochaine pour la future commune. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui au conseil communal de la Tène de finaliser ce projet dans son ensemble et dans les moindres détails, inclus le couvert, afin que le conseil général puisse valider ce projet cette année encore. Sachant que ces travaux ne pourraient être certainement effectués que durant des vacances scolaires, on pourrait alors les planifier pour l'été 2025 déjà». Tous les autres groupes ont pensé la même chose et ont aussi tapé sur le clou. Après une interruption de séance demandée par Martin Eugster au nom du CC, ce dernier acceptait la demande et présentera un arrêté cette législature encore.

Le subventionnement du nouvel abonnement Flexi Abo TransN accepté par le plénum

Retoquée dans un premier temps, la motion de Maurice Binggeli, s'est transformée en projet d'arrêté. Prenant en compte le fait que l'abonnement Flexi Abo TransN n'était pas un abonnement annuel, l'arrêté traite séparément l'abonnement annuel et cet abonnement spécifique. Dans son argumentaire, il estime que le coût inhérent à cet ajout ne pèsera pas les finances communales. Le conseil communal ne voit pas cet arrêté d'un bon œil, tout au contraire de la commission financière et de l'unanimité des groupes. Ceux-ci, soit de façon humoristique, laconique ou avec emphase, se sont dit convaincus par le fond, n'ayant comme bémol que le timing de la présentation de ce projet. Mais comme l'a dit avec humour Erich Brönimann de l'Entente, «quand c'est le bon moment?» Mais cette question n'a pas modifié la pensée «écologique» du projet et tous ont salué ce pas de plus vers le but de favoriser les transports publics par rapport à son véhicule privé.

Pas de navette pour le site de La Tène

Léonore Lovis, au nom des Verts, a déposé une motion intitulée «Mise en place d'une navette reliant, durant l'été, la zone touristique et sportive de La Tène aux transports publics existants».

Dans sa prise de position le conseil communal a dit ne pas pouvoir accepter cette motion: le délai pour y répondre (selon le règlement communal 6 mois) est insuffisant, tant il y a de personnes ou d'entreprises à contacter, d'analyses de faisabilité et financières à faire. Pour toutes ces raisons, la réponse ne pourra pas être donnée cette année. Il incombera aux nouvelles autorités de Laténa de reprendre le dossier. La votation finale, motion refusée par 21 voix contre 15, a confirmé que les groupes étaient partagés sur le bienfondé de la motion.

Des toilettes trop grandes pour les jeunes élèves des écoles primaires

Dans son interpellation, Olivier Sansonnens, PLRT, s'inquiétait de la taille des toilettes dans les écoles de la commune. Les élèves de 4 ans, qui doivent pouvoir se rendre dans ces lieux d'aisance sans assistance d'un adulte, sont souvent empruntés et soit y renoncent soit risquent des blessures inhérentes à la taille de ces installations sanitaires. Cette interpellation sera transmise aux nouvelles autorités.

La traditionnelle agape offerte à la fin du conseil général a permis à chacune et chacun de démontrer que la politique n'est pas un champ de bataille.

 **HONDA**

Nouveau
CR-V

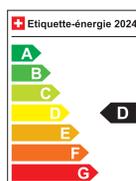
 **HEV**

100% hybride

Plaisir
de conduite
au quotidien



Disponible à partir de CHF 52'990.–



HONDA AUTOMOBILES NEUCHATEL - BOUDRY

Route du Vignoble 13, 2017 Boudry,
032 843 03 23, garage-neuchatel@honda.ch, www.honda-neuchatel.ch

Offre valable du 01.04.–30.06.2024. CR-V e:HEV Elegance 2WD, 184 ch, 1'993 cm³, prix catalogue CHF 52'990.– avec transport. Consommation mixte 5,9 l/100 km; émissions de CO₂ 134 g/km; catégorie de consommation de carburant C. Modèle présenté: CR-V e:HEV Advance, 184 ch, 1'993 cm³, prix catalogue CHF 58'990.– avec transport, consommation mixte 6,7 l/100 km, CO₂ 151 g/km; catégorie D.



LA TÈNE

Actions pour le climat



Alimentation et énergie

Le corps humain est une vraie machine thermique qui a besoin d'énergie pour fonctionner. Une personne active doit consommer journalièrement une quantité de nourriture pour assurer un apport moyen de 2600 calories. Exprimés dans une unité plus usuelle, on retiendra que ces besoins calorifiques correspondent à 3 kWh par jour, ce qui représente en une année l'équivalent du contenu énergétique de 110 litres de pétrole.

La nourriture fournit au corps humain l'énergie nécessaire à son bon fonctionnement. C'est qu'il s'agit de couvrir l'activité métabolique pour assurer les fonctions vitales (cœur, poumons, ...), maintenir la température interne du corps à 37°C, et bien évidemment à produire un travail physique tel que marcher, tirer ou soulever des objets. Pour un homme déployant une activité « normale », le besoin de 3 kWh par jour correspond à une puissance continue de 125 watts, l'équivalent d'une bonne grosse vieille ampoule à incandescence.

Mais intéressons-nous à la manière dont nos aliments sont produits. L'excellent bouquin « L'énergie durable » de David J.C. MacKay nous livre des chiffres intéressants sur la question. Précisons ici que la réponse dépendra fortement de notre régime alimentaire. MacKay commence par relever qu'un végétalien, qui ne mange ni viande, ni produit d'origine animale comme lait ou œufs, aura la plus faible empreinte écologique avec une facture de 3 kWh par jour. Ce qui signifie que chaque calorie consommée par le végétalien aura demandé la consommation d'une calorie pour sa production.

Avec une alimentation plus « traditionnelle » composée de fruits, légumes, produits laitiers et viande, l'énergie nécessaire à produire les aliments prend l'ascenseur: on arrive à une valeur indicative de 12 kWh par jour pour une personne. Pour ce type de consommateur, on en conclut que chaque calorie alimentaire consommée aura exigé la dépense de 12 calories d'énergie, majoritairement fossile, pour sa production. Extrapolée sur une période d'une année, cette grandeur représente l'équivalent de 450 litres de pétrole. Et ces chiffres ne prennent en compte que la consommation d'énergie pour la seule production des aliments, toute la filière des transports, de la réfrigération et des emballages est à ajouter à la facture finale.

Albert Barlett, professeur de physique à l'Université du Colorado aux États-Unis, spécialiste du développement durable, et en particulier dans le domaine de la production agricole, disait à ses étudiants: « L'agriculture moderne, c'est l'art d'exploiter les terres pour transformer du pétrole en nourriture. »

Cette citation n'est pas une fatalité. Notre comportement en tant que consommateur, principalement au niveau de la composition de notre régime alimentaire, mais également quant au choix de produits locaux et de saison, peut largement contribuer à réduire notre empreinte environnementale. Et l'enjeu est considérable. L'agriculture est responsable de 15% des émissions totale de gaz à effet de serre en Suisse avec plus de 6 millions de tonnes équivalent CO² par année. Alors que l'agriculture suisse ne produit que la moitié environ des besoins nutri-



Au marché de Neuchâtel, on trouve des produits frais de la région en toutes saisons. La grande variété de légumes permet une alimentation variée, saine et respectueuse de l'environnement.

Conseil communal

ENTRE-DEUX-LACS

Ludotène



La Ludotène sera fermée durant les vacances scolaires,

- dernière ouverture jeudi 4 juillet
- réouverture lundi 19 août 2024

Rappel: samedi 22 juin ouverture de 10h à 12h.

Nous vous souhaitons un bel été et des vacances ludiques!
 Votre équipe bénévole de la Ludotène **Rue Fleur-de-Lys 7, 2074 Marin**
ludomarin@net2000.ch pour les demandes de prolongements des jeux
 Notre nouveau site internet: ludotene.ch

La technologie en mouvement.
 Les modèles électrifiés de Kia.

KIA
 Movement that inspires

7 ANS DE GARANTIE

Storrer Automobiles Sàrl
 La qualité avant tout !



Grand Pont 2 / 2087 Cornaux

+41 32 757 15 56 / info@storrerautomobiles.ch

« La BCN offre toutes les prestations d'une grande banque en maintenant sa présence au Landeron »

Jérémy Gaillard

La BCN s'adapte aux nouveaux modes de consommation des prestations bancaires de sa clientèle. Entretien avec Jérémy Gaillard, responsable du centre de conseils du Landeron qui compte sept conseillères et conseillers.



Jérémy Gaillard,
responsable du centre de conseils du Landeron

A la tête du centre de conseils depuis de nombreuses années à présent, vous avez certainement observé ces dernières années des changements dans les habitudes de la clientèle. Quels sont-ils ?

Jérémy Gaillard : Tout à fait, les habitudes évoluent rapidement et notre métier également. Dans le but de maintenir notre proximité, il est important que nous puissions adapter notre disponibilité.

Ces dernières années, le nombre de transactions au guichet a chuté. Des solutions complémentaires, telles que les paiements par carte ou encore TWINT, permettent de gagner en autonomie.

En plus de cette évolution des habitudes, nos équipes suivent de nombreuses formations en emploi. Le temps, qui n'est plus consacré à des tâches à présent automatisées, l'est dorénavant à apporter une plus-value supplémentaire à notre clientèle. Nous souhaitons pouvoir prendre davantage de temps pour connaître les personnes qui font confiance à la BCN et les accompagner avec des compétences pointues.

Comment la BCN fait-elle en sorte d'être proche de sa clientèle ?

La digitalisation doit se faire en gardant l'humain au centre de nos priorités. Nous avons la chance, à la BCN, de pouvoir offrir toutes les prestations d'une grande banque, au sein d'un réseau couvrant le territoire cantonal et en maintenant notre présence au Landeron, ce qui n'est pas le cas de nos concurrents.

De plus, toute notre équipe est domiciliée dans l'Entre-Deux-Lacs. Quoi de mieux pour connaître les réalités du terrain ?

Nos compétences humaines et notre vision à 360° de la situation financière de nos interlocutrices et interlocuteurs nous confèrent également une proximité appréciée. Enfin, la prochaine modernisation de notre centre de conseils du Landeron contribuera encore à enrichir l'offre en matière de prestations bancaires.

Vous parlez de moderniser le centre de conseil du Landeron. Quelles sont les transformations à venir ?

La première étape est l'installation de safes automatiques accessibles 24h/24. La demande d'obtenir un endroit sûr où déposer ses valeurs est forte. Cette solution, prévue dans le courant du deuxième

semestre 2024, va permettre de moderniser et d'accroître notre offre dans ce domaine.

Dans la perspective de ces travaux, nos horaires pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024 seront modifiés. Les transactions en espèces et l'accès aux coffres ne seront disponibles que le matin. Bien sûr, notre équipe reste disponible l'après-midi pour le conseil.

Nous avons ensuite l'intention de moderniser le centre de conseils du Landeron, sur les modèles de Cernier et Peseux qui ont déjà été rénovés. Ces travaux conséquents seront une belle plus-value pour la région de l'Entre-Deux-Lacs. Il reste encore quelques étapes à clarifier pour définir tous les détails, mais cette perspective, prévue en 2025, est extrêmement réjouissante. Et ce d'autant plus si elle pouvait s'inscrire l'année-même où Le Landeron fêtera ses 700 ans !



Centre de conseils du Landeron
Rue Jolimont 6
2525 Le Landeron



L'équipe du centre de conseils du Landeron, au plus proche des réalités du terrain et des besoins de la clientèle

LE LANDERON

Deux nouveaux visages à l'exécutif communal

A l'occasion de sa toute première séance de la législature, le Conseil général du Landeron a procédé, le 13 juin dernier, à la constitution de son bureau, à la nomination du Conseil communal et à des différentes commissions, dans la salle du NBA archi-comble.



Ont été nommés :

- Au bureau du Conseil général - Thomas Froelischer (PS), président; Grégory Mallet, (Can), vice-président; Michael Jacot, (PLR), 2^e vice-président; Lucas Wenger, (UDC), secrétaire; Fabrizio Guizzardi (PLR) secrétaire-adjoint; Hugo Kühni (Can) et Adela Girard (PLR), questeurs.
- Au Conseil communal - Les trois sortants, Roland Spring (Can), Frédéric Matthey et Nadine Schouler (PLR) sont réélus. Deux nouveaux membres complètent les rangs; Marisa Ciervo (Can) et Frédy Winz (PS). La répartition des dicastères est prévue à la séance du 17 juin.
- A la Commission financière et de gestion: Monique Sieber et Michael Jacot (PLR), Gilliane Bürli, Joël Bader (PS), Jean-Philippe Senn, Hugo Kühni, Olivier Guye (Can) Lucas Wenger (UDC), et Jessica Muriset (PVL).
- A la Commission des agrégations et des naturalisations: Erine Boillat, Loïs Auberson (PLR), Vanessa Piot (PS), Nathalie Stooss, Jacques Savoy (Can)
- A la Commission des services industriels et des travaux publics, Michel Rubi, Mathieu Hopmann (PLR), Massimo Fauro, Christian Muriset (Can), Yves Jakob (UDC)
- A la Commission de l'énergie et de l'environnement: Michael Jacot (PLR), Jésus Martin (PS), Olivier Guy, Mathias Voisard (Can), Vincent Forster (PVL).
- A la Commission de salubrité publique: Nathalie Marillier (PLR) et Marc Hertzisen (Can).
- A la Commission de police du feu: Fabrizio Guizzardi, Manu Lopez (PLR), Gordana Botalla, Abdelati Amasmoud (PS), Corentin Maurer, Clément Préseau (Can), Jessica Muriset, Stéphane Perrenoud (PVL).
- A la Commission d'urbanisme: Remo Steffen (PLR), Thomas Froelicher (PS), Sébastien Droz-dit-Busset, Marc Chapatte (CAN), Arbnor Zulfija (PVL).
- A la Commission agricole et d'améliorations foncières: Serge Fankhauser, Erine Boillat (PLR), Joël Bader (PS), Christian Muriset (Can), Stéphane Perrenoud (PVL).

Sont nommés délégués :

- Au Conseil intercommunal de l'EORÉn: Cédric Caillet, (Can). Stéphane Perrenoud (PVL) est nommé membre suppléant.
- Au Conseil de Fondation de la piscine: Jean-Pascal Petermann (PLR), Pierre-Alain Bourquin PS, Cindy Kohler (Can).
- Au Comité de gestion du CAP: Marisa Ciervo (Can) et Arbnor Zulfija (PVL).

- Au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN): Jean-Pascal Petermann (PLR), Gilliane Bürli (PS), Léonie Frochoux, Mathias Voisard (Can), Yves Jakob (UDC)
- Au Comité de direction du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods (SIEL): Loïs Auberson, Antonio Peluso (PLR), Françoise Ruiz, Jacques Devenoges (PS), Léonie Frochoux, Ophélie Perrot. Marc Chapatte (Can), Stéphane Perrenoud (PVL). Candidat pour le Comité du Siel, Pascal Senentz (Can).
- Au Conseil d'Événements Scolaires (CESC): Nathalie Marillier, Catherine Zbinden (PLR), Tobias Britz (PS), Sara Houlmann, Océane Cortes (Can), Reto Gabriel (UDC), Arbnor Zulfija (PVL).

En fin de séance, et au nom du CC, Nadine Schouler relève les tâches menées avec beaucoup de sensibilité par l'ex-conseillère communale socialiste, Maura Bottinelli, à qui elle adresse des remerciements et des vœux pour son avenir. Bouleversée par le départ forcé de sa collègue, « nous aurions évidemment souhaiter la poursuite de son action, ou au moins une plus belle sortie », Gilliane Bürli (responsable du groupe PS,) rend un vibrant hommage à sa camarade de parti et la remercie chaleureusement. Ce fut au tour de Frédéric Matthey (PLR) de remercier son ex-collègue de l'exécutif, Jean-Claude Egger, (Can) qui a mis un terme à son mandat mené durant plusieurs législatures. Certainement que l'ex-conseiller communal a été surpris et captivé par le résumé de son parcours politique, truffé de belles pointes d'humour en paroles et images, tracé en guise de reconnaissance par Grégory Mallet.

GC



Le Parti Socialiste landeronnais remercie...

Très chaleureusement sa Conseillère communale sortante Maura Bottinelli pour ce qu'elle a accompli pour ses camarades, le parti et enfin pour le bien de la population landeronnaise.

Maura Bottinelli a rejoint le Parti en 2016 et a été immédiatement élue brillamment au Conseil général. 4 ans plus tard, elle accède au Conseil communal pour un mandat de 4 ans, Conseil qu'elle a présidé durant la dernière année. La vie à l'exécutif est dense et intense. Très engagée sur les sujets sociaux et d'une intégrité hors normes, elle a su se faire apprécier des personnes qu'elle a eu à rencontrer.

Le PSL remercie Maura Bottinelli pour son investissement sans retenue et est fier d'avoir dans ses rangs une personne d'un tel calibre. Nous espérons compter sur elle encore longtemps pour la vie de notre section !

Un immense MERCI, Maura !

Le Parti socialiste landeronnais profite de ces lignes pour remercier la population villageoise pour son soutien lors des dernières élections communales, ce qui lui a permis de gagner un siège. Le PSL se réjouit de compter sur de nouvelles forces dans ses rangs pour poursuivre son engagement avec une équipe solide pour cette nouvelle législature.

Un bel été à tous, pour peu qu'il se décide à venir ☺.

ENTRE-DEUX-LACS

Dons ciblés du Rotary Club Neuchâtel-Vieille-Thielle

Deux associations caritatives neuchâteloises, Fleur de coton et le Secours d'hiver, ont reçu un chèque du Rotary Club Neuchâtel-Vieille-Thielle.

Après avoir mouillé leurs chemises en mars dernier, à la Charbonnière qui s'est déroulée sur la place du Gibet à Lignièrès, les membres du Rotary Club Neuchâtel-Vieille-Thielle ont tiré un joli bénéfice de leur investissement qui a permis de distribuer une somme globale de 30'000 francs en divers dons.

C'est lors de son lunch du 5 juin dernier, au restaurant « Le 19^{ème} » au Golf de Voëns, que le petit cérémonial de remise des premiers chèques a eu lieu. Deux associations, Fleur de Coton et le Secours d'hiver Neuchâtel, se sont partagées, à part égale, un don de 10'000 francs, fruit du travail du club service à la Charbonnière.

Que savons-nous de ces deux institutions ?

Fleur de coton est une association qui a pour but de divertir les enfants hospitalisés en les occupant, en étant à leurs côtés durant les repas, en leur apportant un soutien scolaire. Fleur de coton amène de la douceur, du réconfort et du soleil dans le quotidien des enfants hospitalisés, et soulage les parents et les infirmières. Présente à l'Hôpital Portalès depuis 2018, l'association Fleur de coton dispose de bénévoles qui offrent leur présence aux enfants quand les parents ne peuvent pas être là. Afin de maintenir sa place, d'acheter du matériel pour occuper les enfants, l'association a besoin d'être soutenue pour continuer à poursuivre ses activités en faveur des enfants hospitalisés. Son appel a été entendu par le club service de Neuchâtel-Vieille-Thielle.

Qui ne connaît pas le Secours d'hiver? Financée à 100 % par des dons, l'organisation Secours d'hiver Neuchâtel vise à apporter une aide souple et rapide qui s'adapte à des situations changeantes: maladie, manque de ressources, salaires insuffisants, coût élevé des logements, factures urgentes, frais de chauffage, et achat de vêtements, constituent les principaux motifs de requête auprès de cette institution. En principe, par une aide modeste, mais directe et rapide, le Secours d'hiver devrait pouvoir éviter à des familles momentanément dans le besoin, souvent en détresse invisible, d'avoir recours aux services sociaux officiels. GC



Aux Membres permanents et soutiens du CAP
Conseils communaux de Cornaux, Cressier, Lignièrès et Le Landeron
Paroisses protestantes de l'Entre-deux-Lacs pour Cornaux, Cressier, Lignièrès et Le Landeron

Paroisses catholiques de Cressier-Cornaux-Enges et Le Landeron Lignièrès

Aux Membres du comité de gestion et du bureau de l'Assemblée Générale

Aux membres actifs

INVITATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeu-di 4 juillet 2024 à 19h

Chemin des Pêches 1, 2525 Le Landeron

Ordre du jour:

1. Bienvenue et appel
2. PV de la dernière Assemblée générale du CAP du 20 mars 2024
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. La parole aux animateurs
5. Élection du Comité de gestion et Bureau: démissions, admissions, mandats
6. Communications et divers

Cornaux, le 17 juin 2024

Le comité de gestion du CAP

LA NEUVEVILLE

Au programme!

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

Le deuxième acte

Comédie de Quentin Dupieux avec Léa Seydoux, Vincent Lindon et Louis Garrel



Florence veut présenter David, l'homme dont elle est follement amoureuse, à son père Guillaume. Mais David n'est pas attiré par Florence et souhaite s'en débarrasser en la jetant dans les bras de son ami Willy. Les quatre personnages se retrouvent dans un restaurant au milieu de nulle part.

VE 21 juin à 20h 30

16 ans - France - 1h16 - VF

Un p'tit truc en plus

Comédie de Artus avec Clovis Cornillac

et Alice Belaidi



Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap mental, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé. Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais.

SA 22 juin à 17h

10 (12) ans - France - 1h39 - VF

Furiosa: une saga Mad Max

Action, aventure de George Miller

avec Anya Taylor-Joy, Chris Hemsworth

et Yahya Abdul-Mateen II



Dans un monde en déclin, la jeune Furiosa est arrachée à la Terre Verte et capturée par une horde de motards dirigée par le redoutable Dementus. Alors qu'elle tente de survivre à Désolation, à Immortan Joe et de se retrouver le chemin de chez elle, Furiosa n'a qu'une seule obsession: la vengeance.

SA 22 et DI 23 juin à 20h 30

14 (16) ans - USA - 2h28 - VF

Pas de vagues

Drame de Teddy Lussi-Modeste avec François

Civil, Shaïn Boumedine et Bakary Kebe



Julien est professeur au collège. Jeune et volontaire, il essaie de créer du lien avec sa classe en prenant sous son aile quelques élèves, dont la timide Leslie. Ce traitement de faveur est mal perçu par certains camarades qui prêtent au professeur d'autres intentions. Julien est accusé de harcèlement. La rumeur se propage. Le professeur et son élève se retrouvent pris chacun

dans un engrenage. Mais devant un collège qui risque de s'embraser, un seul mot d'ordre: pas de vagues!

DI 23 juin à 17h

12 ans - France - 1h32 - VF



LE LANDERON

Coupe de Printemps des Agrès, une compétition dans les halles du C2T à ne pas manquer

Après presque une année de préparatifs, le concours neuchâtois aux Agrès peut débuter les 22 et 23 juin dans les halles du C2T. Ce ne seront pas moins de 500 gymnastes qui s'affronteront dans les différentes disciplines tel que: au sol, aux anneaux balançant, au saut, à la barre fixe et aux barres parallèles pour les garçons.

Cette compétition empreinte de bonne humeur, de fair-play et d'amitié permettra, en outre de se rendre compte de la progression des différentes sections.

Le samedi, ce sont les grandes qui ouvrent le concours (150 athlètes de la catégorie 5) et le dimanche c'est au tour des catégories 1 à 4 (350 athlètes) de se mesurer aux différents engins (4 pour les filles et 5 pour les garçons). Une compétition générale attendue avec impatience et parfois un peu d'angoisse pour chacun. Une cinquantaine de juges seront là pour noter les performances de chaque gymnaste.

Une cantine bien pourvue permettra de se désaltérer et de se sustenter grâce à un partenariat avec les commerçants locaux. Avec une organisation au top préparée par un comité de dix-sept personnes (parents pour la moitié, entraîneurs et anciens gymnastes) et avec le renfort d'une centaine de bénévoles, cet événement sportif promet d'être festif.

Présidence du comité

Emma Barbier, présidente, a eu le privilège de pouvoir organiser cette compétition pour son travail de bachelor. Gymnaste dans le club du Landeron depuis son enfance, c'est un honneur pour elle de présenter le fruit du travail du comité. Elle remercie tout particulièrement Tanja Brechbühl (vice-présidente), fondatrice du groupe Agrès du Landeron pour sa confiance, son accompagnement tout au long de cette préparation et dans sa tâche de présidente, une première pour elle.

Groupe Agrès Le Landeron

Ce groupe comprend actuellement 16 gymnastes de 6 à 28 ans dont 1 petit garçon. Ils sont encadrés par 5 monitrices qui se répartissent les 5 heures d'entraînement par semaine. Une belle ambiance et la volonté de progresser font de ce club un atout pour le Landeron

Remerciements

La présidente remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour la préparation de ce concours, son comité d'organisation, les sponsors, annonceurs, donateurs et bénévoles afin que cette coupe de printemps soit une réussite.

Renseignements

Date: samedi 22 juin et dimanche 23 juin

Lieu: Halles du C2T le Landeron

Horaires: samedi de 8h à 17h30 et le dimanche de 8h à 18h30



Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes

Chaque vendredi

Le BUZZ (groupe de jeunes) se retrouve à 19h30 au foyer de St-Blaise, sauf programme spécial. Pour en savoir davantage, l'animateur de jeunesse Gaëtan Broquet est à votre disposition – gaetan.broquet@gmail.com / 079 949 04 80

ENTRE-DEUX-LACS

Davantage d'infos concernant les activités:

voir le site www.entre2lacs.ch - flyers disponibles dans les lieux de cultes.

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 23 juin

10h00 Culte au centre paroissial réformé de Cressier.

10h00 Culte au collège de Vigner de St-Blaise. Bee Happy (début au culte) et Les Bourdons au foyer. La Ruche – cf. programme sur site.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise

Chaque lundi

Médit' à l'Aube, en principe chaque lundi de 6h45 à 7h15 - marche, méditation et prière - rendez-vous à la gare de St-Blaise-Lac.

Infos: E. Amstutz au 077 458 58 30.

Ora et Labora, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, de 7h15 à 8h à la chapelle (Grand-Rue 15), chaque lundi matin, excepté vacances et jours fériés.

Jeudi 20 juin

19h15 **Moment de prière** pour la paroisse et le conseil paroissial à la chapelle de St-Blaise.

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Chaque mercredi

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignières

Dimanche 23 juin

9h30 Transport depuis l'église pour le centre paroissial réformé de Cressier.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important. Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jeudi de 12h-13h30: Club d'enfants «Jeudi-midi» (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Ruth Letare, diacre, tél. 079 872 25 18, ruth.letare@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndondo, tél. 078 728 88 31, fanny.ndondo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignièrès:
Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch
Temple et salle de paroisse du Landeron:
Danielle Richard, 078 920 31 34, locationtemplelelanderon@gmail.com
Centre paroissial réformé de Cressier:
Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.
Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27
Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10
(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 21 juin - St Louis de Gonzague

9h00 Pas de Messe à St-Blaise
9h00 Sortie pastorale de la Fédération catholique romaine neuchâtoise avec des agents pastoraux et prêtres du canton de Neuchâtel

Samedi 22 juin - St Thomas More, Martyr

18h30 Messe à St-Blaise

Dimanche 23 juin - Dernier de S.Pierre

9h00 Messe à St-Blaise
10h30 Messe à St-Blaise animé par les Scout-Louvettes
11h30 Baptême à St-Blaise

Mardi 25 juin - Bse Marie Lhuilier

8h30-12h30 Ouverture du secrétariat
9h00 Messe à Saint-Blaise
13h30-17h00 Ouverture du secrétariat

Jedi 27 juin - Ste Marguerite Bays

13h30-17h00 Ouverture du secrétariat
19h00 répétition Mariage à St-Blaise

Vendredi 28 juin

9h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 29 juin - S. Pierre et S. Paul Solennité

11h00 Célébration Baptême
14h30 Célébration Mariage
18h30 Messe à St-Blaise

Dimanche 30 juin

9h00 Messe à St-Blaise
10h30 Messe à St-Blaise

Certaines informations peuvent être modifiés, merci de vous référer également à la feuille dominicale (<https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, Votre Feuille paroissiale du ...)

Paroisse catholique romaine de Saint-Blaise

Secrétariat mardi 08h30-12h30/13h30-17h30 et jeudi 13h30-17h30
Rue du Port 3
2072 Saint-Blaise
032 753 20 06
paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch
Contact: abbé Leonardo Kamalebo 079/6834436

Paroisse de La Chaux-de-Fonds

Samedi 22 juin - St Thomas More, Martyr

15h00 Ordination sacerdotale à l'Eglise Sacré-Cœur de la Chaux-de-Fonds, du Diacre Rémi Steinmyller

Paroisse de Cressier-Cornaux

Dimanche 23 juin

10h00 Messe avec un baptême
à l'issue de la messe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA PAROISSE DE CRESSIER – ENGES – CORNAUX

Mercredi 26 juin

10H00 Messe au home St-Joseph

Dimanche 30 juin

10h00 Messe

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

INFORMATION: Durant l'été nos prêtres de l'UP NE est vont prendre leurs vacances en alternance! Merci de prendre connaissance d'ores et déjà des horaires pour nos paroisses en juillet et en août.

Les messes auront lieu le samedi à 17h!

Samedi 6 juillet: messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs au Landeron (Fête patronale)

Samedi 13 juillet: messe à l'église du Landeron

Samedi 20 juillet: messe à l'église du Landeron

Samedi 27 juillet: messe à l'église du Landeron

Samedi 3 août: messe à l'église de Cressier

Samedi 10 août: messe à l'église de Cressier

Samedi 17 août: messe à l'église de Cressier

Samedi 24 août: messe à l'église de Cressier

Samedi 31 août: messe à l'église de Cressier

Paroisse du Landeron-Lignièrès

Durant le mois de juin, les messes dominicales sont célébrées à Cressier.

Mercredi 26 juin

15h00 Messe au home Bellevue

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

HAUTERIVE

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU FC HAUTERIVE



Chers amis sportifs,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire du FC Hauterive qui se tiendra le

JEUDI 4 JUILLET 2024 à 19h00 au Club-House du FC

Ordre du iour:

1. Appel
2. PV du 6 juillet 2023, approbation
3. Rapports
 - 3.1 Rapport du président
 - 3.2 Rapport du caissier du FC
 - 3.3 Rapport des vérificateurs de comptes
 - 3.4 Rapport du responsable juniors
 - 3.5 Rapport des entraîneurs
 - 3.6 Rapport de la section vétérans
 - 3.7 Rapport du responsable des arbitres
4. Discussion et approbation des rapports, décharges aux présidents et caissiers
5. Admissions et démissions
6. Nomination du comité et vérificateurs de compte
 - 6.1 Nomination du comité
 - 6.2 Nomination des vérificateurs de compte
7. Message du représentant de la commune d'Hauterive
8. Divers

Le PV de l' AG 2023 sera disponible 1 heure avant le début de l'assemblée.

Dans l'attente de vous voir nombreux lors de cette assemblée, nous vous présentons, chers amis sportifs, nos respectueuses salutations.

Le comité du FC Hauterive

LIGNIÈRES

Le Rotary Club Neuchâtel-Vieille Thielle soutient le camp d'été et le ski-club



Lors d'une soirée-fondue à la buvette du FC Lignièrès, le 12 juin dernier, le Rotary Club Neuchâtel-Vieille-Thielle a remis un don à deux sociétés qui s'activent en faveur de la jeunesse du village et en récompense à leur aide apportée à la manifestation « Les Charbonniers sont de retour » organisée par le club service en mars dernier.

Dans son rôle de présidente de la famille rotarienne, Karen Allemann a distribué deux chèques, l'un de 10'000 francs en faveur du Camp d'été, et le deuxième de même montant en faveur du Ski-Club de Lignièrès. Ces dons proviennent du bénéfice réalisé par la 5^e édition, au succès total, des Charbonniers rotariens de retour en 2024 sur le site du Gibet, à Lignièrès. A cette occasion, les membres du club service, très actifs, se sont mobilisés et ont accompli par moins de 1000 heures de travail pour la bonne cause, et avec le plaisir de servir d'excellentes fondues et planchettes sous les tipis. L'aide apportée par les jeunes des sociétés récompensées a été très appréciée. Et qui n'a pas oublié cette

joyeuse ambiance dégagée par la mise à feu du Bonhomme Hiver, sur le site occupé par les Charbonniers, en accord parfait avec la Société de Développement de Lignièrès ?

Ski-Club de Lignièrès. Créé en 1955, le Ski-Club propose annuellement, à prix modeste, une sortie à Leysin destinée aux enfants (25 jeunes) et une autre sortie, à La Lenk ou à Nendaz, aux seniors qui sont une trentaine d'anciens membres. Ceci grâce au pécule engrangé par les membres de la société qui s'investissent dans les manifestations villageoises, organisation du 1^{er} août, veillée du Nouvel An à la Gouvernière, tenue de la tonnelle et d'un stand gaufres le jour de la désalpe. Les responsables du Ski Club se sont dits surpris et enchantés par « l'énorme don » qui servira à concrétiser des projets laissés en veilleuse jusqu'ici, et remercient le club service pour son immense générosité.

C'est quoi le Camp d'été ? Une semaine de colonie de vacances pour les enfants en âge de scolarité obligatoire de Lignièrès et des environs. Le camp se déroule chaque année au début des vacances scolaires d'été, au chalet Rosalys des Paccots, le prochain aura lieu du 13 au 20 juillet. Le camp d'été de Lignièrès vit le jour en 1970 quand José Schmolli, au nom des cadets de Lignièrès, créa le camp destiné à la jeunesse. Ce sont près de 60 enfants qui chaque année se réjouissent de participer au camp d'été. Vieilles et usées la tente à monter près du chalet pourra enfin être changée grâce au don reçu. Très heureux les responsables du camp adressent leur reconnaissance au club service.

A part des dons distribués sur le plan local, le Rotary Club Neuchâtel-Vieille-Thielle soutient d'autres institutions cantonales. Voir autre remise de don dans ce même Bulcom. GC



Le petit lexique régional des Loomis
Découvrez chaque mois une nouvelle expression de notre région, présentée par les Loomis.

Tour de Sagnard: Faire un détour

2004-2013

VOTRE BULCOM SOUFFLE SA 120^E BOUGIE

DE DÉCENNIE EN DÉCENNIE

En relisant le journal...

- Un concert des «Amis du Jazz de Cortaillod» est placé à l'affiche de la Fête du 3 février 2004, à Saint-Blaise, pour rappeler le souvenir d'Henry Dupasquier (1914-1993), fondateur et chef des Amis du jazz, décédé le 20 février, lors d'une «Nuit du Jazz», à Peseux. «Un dernier soupir entre deux croches» comme l'exprimaient ses amis.
- Le 7 mai 2004, le Bulletin est entré dans sa 100^e année. Une édition spéciale de 36 pages marque cet anniversaire.
- Le 25 juin 2004, à 15h45, une vingtaine de caravanes prenaient feu dans le Camping «Neue Zeit», au bord de la Thielle, après l'explosion d'une bouteille de gaz. «L'enfer au paradis» titrait le Bulletin pour relater l'incendie.
- Jean-Jacques Humbert, le truculent garde-faune de la région, décède le 16 août 2004 dans sa 63^e année. A propos d'une loutre qui était apparue à La Sauge, mammifère considéré comme disparu, il expliquait: «C'est peut-être un lâcher sauvage.» Il ajoutait à mi-voix: «J'en ai parfois fait moi-même! Je devrais ne pas le dire...»
- André Beyner, un habitant de Saint-Blaise aujourd'hui décédé, reçoit en septembre 2004, le Prix Gaïa 2004. Il récompense les personnalités qui ont contribué à promouvoir l'horlogerie. Ce lauréat est considéré, avec quelques autres horlogers, comme un des inventeurs de la montre Swatch.
- A l'exposition de l'Association romande des Amis des oiseaux ARAO, un oisillon exotique, venu de Genève, est sacré champion avec un score de 93 points sur 100. Pétri de gloire et noyé d'émotion, le champion genevois s'est éteint deux heures après avoir décroché la palme!
- En février 2005, il avait été annoncé la création d'une halte du chemin de fer BLS Berne - Neuchâtel à la Cité Martini, à Marin, pour une variante de RER Corcelles - Marin-Epagnier.
- En 2005, le Monastère de la Maigrauge, à Fribourg, fête ses 750 ans. Il avait possédé, à Saint-Blaise et à Haute-rive, de 1495 à 1866, 80 hectares de vignes et la maison de Maigroge. Elle se situait peu prou à l'emplacement de la gare de St-Blaise CFF.



Annonce parue dans le Bulletin du 24 décembre 1938.

SAINT-BLAISE

Sur la route d'Enges

Une voiture a fait plusieurs tonneaux

La Police neuchâteloise a communiqué qu'un accident s'est produit, dans la nuit de samedi à dimanche passé, sur la route menant de Saint-Blaise à Enges.

L'accident a eu lieu peu avant une heure du matin. Une voiture conduite par un habitant de Marin, âgé de 17 ans, circulant dans le sens Nord-Est, est sortie du côté droit de la route. Avant d'être immobilisée, elle a fait plusieurs tonneaux dans un champ.

Le passager du véhicule a été transporté par une ambulance du Service de la protection et de la sécurité de Neuchâtel à l'hôpital Pourtaès du Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNE.

CZ

Stoppa Fils SA
PLÂTRERIE - PEINTURE
NEUCHÂTEL - MARIN

1982
40 ANS
2022

APPRENTISSAGES 2024
Rejoins-nous au sommet
COUVREUR | ÉTANCHEUR | FERBLANTIER
GOTTBURG
m.gottburg@gottburg.ch



**ROULEZ
LÉGER
ET ARRIVEZ
EN BEAUTÉ**

ne.ch

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Au Landeron

Le dernier vestige d'une église démolie il y a 200 ans en passe d'être sauvegardé



Historiquement îlot catholique en terres réformées, Le Landeron a connu une première église « *Eglise Saint-Maurice*. » Elle apparut dans les textes en 1187 et elle fut démolie en 1824 – 1828, puis remplacée par la seconde: l'église actuelle - implantée à la rue éponyme – construite en 1832. Quoique le souvenir de la première église soit bien effacé, un dernier vestige de ce sanctuaire reste encore présent aujourd'hui. Il pourrait même être restauré.



Ce vestige est appelé *Chapelle du Scapulaire* (Scapulaire = habit porté par les moines). Il est plutôt nommé actuellement *Chapelle de Nugerol*. Nugerol était, selon le Dictionnaire historique de la Suisse DHS, la région s'étendant de Cressier à La Neuveville.

En 1823, la foudre était tombée sur le clocher de l'église provoquant un trou dans l'édifice. En raison de l'état de vétusté du sanctuaire et des dangers présentés pour les fidèles, le Conseil d'Etat de l'époque, sur la base d'une expertise, décida de fermer l'église. Elle fut démolie, il y a peu ou prou 200 ans, afin d'utiliser une partie de ses pierres pour la construction de la seconde (actuelle) église catholique du Landeron.

Accolée à l'ancienne église, la *Chapelle de Nugerol* échappa à la destruction. Aujourd'hui, cette chapelle, bien délabrée, mérite d'être

renovée d'autant plus qu'elle contient des éléments intéressants. « *Des sondages picturaux ont révélé la présence de remarquables décors peints datés de 1683 sur les parois des voûtes ressemblant à ceux de la chapelle de Combes* » affirme l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel.

En raison du mauvais état de sa toiture, de l'eau s'est infiltré dans le bâtiment. Les dégâts constatés pourraient mettre en cause son maintien dans le paysage landeronnais. Aussi une restauration de la chapelle est-elle de mise. Le Conseil d'Etat a, d'ores et déjà, accordé une subvention de l'ordre de cent mille francs à la Commune du Landeron pour la rénovation du bâtiment. La Confédération pourrait en faire de même. En 2021, une association a été créée pour la rénovation de la chapelle. Elle a pour objectif la recherche de fonds, plus précisément pour la rénovation de l'autel et du décor peint.

Pas plus tard que le 6 juin passé, le Conseil général du Landeron a accordé au Conseil communal un crédit d'étude pour estimer le coût d'une rénovation complète de la chapelle de Nugerol.

Le Dr Olivier Clottu (1910-1997), médecin à Saint-Blaise, historien et généalogiste, a eu un coup de cœur pour la chapelle de Nugerol et le cimetière qui la voisine. Il écrivit, en 1990, dans la Revue d'histoire régionale Le Musée neuchâtelois: « *En raison de son passé millénaire, de ses tombes anciennes et de son emplacement exceptionnel, le vieux cimetière du Landeron est, à notre avis, le plus beau du canton* ».

Claude Zweiacker